



LEVAS

■ L'INVITÉ DU MOIS

Jacques Blondel,
biologiste, écologue

■ DÉCRYPTAGE

Coopération et protection
de l'enfance

■ CAHIER DES RÉSEAUX

ADMR, FCSF, Fnadepa,
Ligue de l'enseignement,
Pacte civique

CLIMAT PAS DE SOLUTION SANS RÉVOLUTION CULTURELLE

DONNER DE L'ÉLAN À CEUX

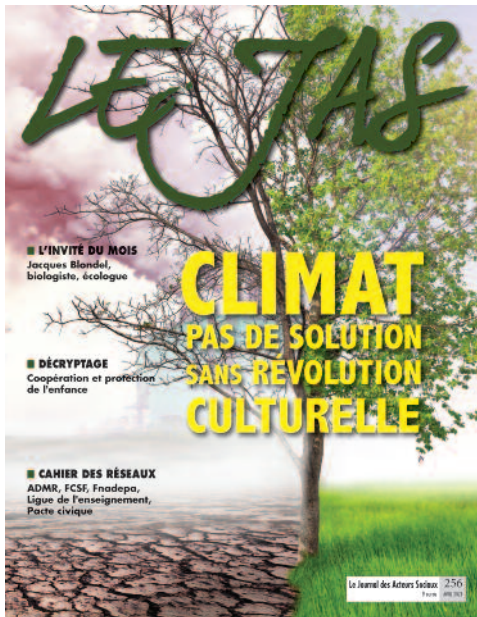


QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

Le Crédit Agricole accompagne les associations pour les aider à agir pour tous.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**





DOSSIER - CLIMAT : PAS DE SOLUTION SANS RÉVOLUTION CULTURELLE p.13



INVITÉ DU MOIS - JACQUES BLONDEL, BIOLOGISTE, ÉCOLOGUE p.20



LE CAHIER DES RÉSEAUX p.33

ACTUALITÉS

- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 10 - **Actualité Social sans frontières**

DOSSIER SPÉCIAL

- 13 - **Climat : pas de solution sans révolution culturelle**

INVITÉ DU MOIS

- 20 - **Jacques Blondel, biologiste, écologue**

MÉTIERS

- 24 - **Retraités fragilisés : décrochez un Oscar !**
- 26 - **Coopération et protection de l'enfance**
- 31 - **Les coups de cœur du Jas**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 34 - **Pacte civique - Faire entrer le climat en démocratie**
- 36 - **Ligue de l'enseignement - Loi Climat : Comment rater le rendez-vous de notre avenir commun ?**
- 38 - **Fnadepa - Soutenir l'accompagnement des personnes âgées : une urgence sociale et économique**
- 40 - **ADMR - Augmentation des rémunérations de l'aide à domicile : un avenant très attendu**
- 41 - **FCSF - Relevons le défi du développement durable dans le réseau des centres sociaux**



RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE



LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors.

Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)



LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Lyse D'Alimonte,
José-Marie Latour, Olivier Van Caembèke,
Hélène Padieu.

Comité de rédaction et de conseil :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

PLC - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : avril 2021 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

La leçon d'Amérique

Joe Biden, celui que Donald Trump surnommait “Sleepy Joe” (“Joe l’endormi”), ne cesse d’étonner par les prouesses réalisées depuis son élection. En effet, en moins de cent jours, il a enchaîné succès sur succès.

Ainsi, la vaccination de la population s’est déroulée grâce à d’audacieuses décisions, bien au-delà des pronostics les plus optimistes, puisque dorénavant tous les Américains vont être vaccinés ce qui permet à tous les états de sortir du confinement, avec une reprise d’activités quasiment normale (voir p. 11).

Sur le plan économique, après avoir obtenu l’accord du Congrès pour une relance financée par 1 900 milliards de dollars, il envisage d’investir 2 250 milliards de plus pour rénover les infrastructures du pays. Par ailleurs, les États-Unis veulent dorénavant lancer une taxation minimale des multinationales à hauteur de 21 %, ce qui sonnera le glas des paradis fiscaux.

Sur le plan environnemental, il entend s’affirmer en leader de la lutte contre la dérégulation climatique en réintégrant la conférence sur le climat, en organisant une réunion de tous les chefs d’État pour agir plus radicalement et plus vite sur l’ensemble de la planète, et il souhaite créer plus d’un million d’emplois verts aux États-Unis.

Enfin, sur le plan international, il modifie radicalement ses relations avec ses alliés européens et recherche les voies de l’apaisement au Proche-Orient. C’est la raison pour laquelle il a rétabli l’aide aux Palestiniens pour remettre en chantier un processus de paix avec Israël. Et les relations avec l’Iran pourraient considérablement s’améliorer compte-tenu des résultats déjà obtenus, bien que le dialogue entre dirigeants soit toujours indirect.

Il reste à souhaiter qu’en France ces initiatives inspirent nos propres dirigeants, qui affichent souvent une volonté de résilience collective, mais sans agir en conséquence, comme le montre bien la prise en compte particulièrement décevante des travaux menés par la Convention citoyenne sur le climat (voir dossier pages 13 à 19).

LAÏCITÉ

Le gouvernement multiplie les initiatives



Alors que le projet de loi confortant le respect du principe de la République, dite loi "Séparatisme", est examiné au Sénat, Marlène Schiappa vient de lancer les États généraux de la laïcité. Selon la ministre chargée de la Citoyenneté, "des tables rondes et des groupes de travail sur la liberté d'expression, la recherche, la jeunesse, l'intégration citoyenne, seront organisés jusqu'à l'été". Parallèlement, une grande consultation avec l'aide de *Make.org* sera également lancée auprès de 50 000 jeunes, a aussi annoncé la ministre. Et par ailleurs, l'Observatoire de la laïcité, jugé un peu vite en décalage avec la stratégie de lutte contre les séparatismes, sera remplacé par deux structures : un Haut conseil à la laïcité et une administration de la laïcité. Des mesures destinées à montrer la volonté du gouvernement de s'engager dans une laïcité exigeante, mais qui peinent à convaincre, car l'enjeu est bien plus éducatif que normatif. Rappelons qu'une étude récente de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a démontré qu'une majorité de lycéens avaient une vision peu exigeante de la laïcité, avec une grande tolérance vis-à-vis des manifestations de religiosité comme le port du voile.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ÉNA)

Vers le renouveau de la fonction publique



Un sigle va bientôt disparaître, et avec lui une tranche de l'histoire de France. En effet, la suppression de l'Éna est acquise. Un événement qui n'a guère suscité d'intérêt. Et pourtant il s'agit d'une véritable redéfinition de la haute

fonction publique, car le déroulement de carrière des hauts fonctionnaires est substantiellement revu. Alors qu'actuellement les premiers d'une promotion de l'Éna entraînent systématiquement dans un grand corps (Conseil d'État, Inspection des finances, Cour des Comptes), il faudra à l'avenir faire ses preuves durant plusieurs années sur le terrain avant de pouvoir rejoindre l'Olympe. De plus, la mobilité entre les différentes administrations est érigée en principe de base pour briser les cloisonnements entre les services et les corps. À cet effet, l'Institut du service public, qui remplacera l'Éna, aura en charge la responsabilité de former dans un même tronc commun tous les élèves des treize écoles de service public existantes (magistrature, santé publique, finances publiques, armée, fonction publique territoriale...) qui continueront de fonctionner. C'est donc bien une grande réforme qui est engagée malgré la résistance des grands corps et l'indifférence de l'opinion publique.



ASSURANCE CHÔMAGE

Une réforme chaotique

Malgré les mises en garde venant de toute part, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage à travers un décret du 30 mars de cette année. Or, cette réforme durcit diverses conditions pour avoir droit à une indemnisation et instaure une dégressivité des prestations pour certains demandeurs d'emploi de moins de 57 ans. Et le 15 avril, la ministre du Travail Élisabeth Borne a dû reconnaître que cette réforme engendre des "effets non voulus, susceptibles de pénaliser les femmes en congé maternité ou les salariés au chômage partiel". Selon toute vraisemblance, ce couac va conduire l'exécutif à élaborer un nouveau décret pour amender celui du 30 mars. Et tout cela en période de pandémie.

CRISE SANITAIRE

Enfin un passeport sanitaire !



La France est devenue, lundi 19 avril, le premier pays à adopter le modèle émanant de la Commission européenne de certification électronique des tests de dépistage et de vaccination contre le Covid-19. Celui-ci devrait ouvrir la voie à la mise en œuvre d'un passeport sanitaire avant le début de l'été. Concrètement, l'application "TousAntiCovid" va permettre de conserver le résultat certifié d'un test et une attestation vaccinale, en garantissant leur authenticité. Ce qui permettra dès à présent de faciliter l'accès aux vols à destination de la Corse et de l'Outre-Mer.



© Pixabay

PRISONS

La réinsertion par l'activité économique boostée

Éric Dupont-Moretti, ministre de la Justice, et Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, ont lancé récemment un "tour de France" de l'insertion par l'activité économique en détention. Il s'agit de promouvoir l'expérience qui a été menée dans le Bas-Rhin, à Oermingen et à Strasbourg, par l'association Emmaüs. En effet, dans les deux centrales, 70 % des détenus reconnaissent avoir profondément changé leur regard sur le travail et la société en participant à des ateliers (menuiserie, ébénisterie, réparation de vélos...). Dans chaque région, une réunion sera organisée avec tous les acteurs concernés afin d'essaimer cette bonne pratique dans un maximum d'établissements pénitentiaires. Des aides financières seront octroyées afin de permettre une rémunération à hauteur de 45 % du Smic pendant la formation.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

ATD Quart-Monde exclu du cénacle



La loi du 15 janvier 2021, bien que peu commentée, a profondément changé le rôle et la composition du Cese. En effet, pour lui permettre de jouer un rôle plus opérationnel sur les grands

dossiers de société, ses compétences ont été précisées et le nombre de ses membres réduit de 233 à 175. Cette modification a notamment entraîné une réduction de la représentation des associations de lutte contre la pauvreté, avec deux mandats au lieu de trois, l'un pour la Croix-Rouge, l'autre pour le collectif Alerte. De facto, ATD Quart-Monde qui occupait le troisième siège a été écarté. Cette situation a engendré une réaction de 41 personnalités, dont Martine Aubry, Laurent Berger et Valérie Pécresse, qui ont souligné que les 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, qui représentent 15% de la population, méritaient d'être mieux considérées.

POLICE

Les agressions contre les policiers en forte hausse

En vingt ans, les violences contre les policiers ont plus que doublé, passant de 13 392 / an en 2000 à 27 659 en 2020. Les trois départements les plus touchés sont le Nord (1 298 faits recensés en 2020), la Seine-Saint-Denis (2 292) et Paris (2 916). C'est une des raisons qui explique les réactions indignées des syndicats de police contre le verdict de la Cour d'assises des mineurs de Paris, acquittant 8 des 13 prévenus dans l'affaire des policiers brûlés à Viry-Châtillon en 2016. Même si ces acquittements ont été obtenus en raison du caractère très discutable de certains dossiers d'accusation.



© Pixabay

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

18 000 MNA sans protection en Europe



L'organisation Lost in Europe vient de collecter des informations auprès d'une trentaine d'États concernés par la présence de mineurs étrangers isolés sur leur

sol. Il en ressort qu'entre 2018 et 2020, environ 18 000 enfants et adolescents étrangers non accompagnés ont disparu des radars en Europe. Il s'agit souvent de jeunes contraints au travail forcé pour rembourser leurs dettes ou de victimes de groupes criminels dont notamment des filières de prostitution. C'est en Italie (5 700 disparitions recensées), en Belgique (2 700), en Grèce (2 100) et en Espagne (1 900) que les disparitions sont les plus nombreuses.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La France rétrogradée à la 12^e place

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese), dans son rapport annuel sur l'état de la France qu'il vient de publier, se fâche contre "l'insuffisance continue de l'effort de recherche français". Alors que l'Union européenne encourage les pays membres à investir 3 % de leur PIB dans la recherche, la France plafonne à 2,19 %. Au sein de l'OCDE, la France se traîne en 12^e position, bien loin d'Israël (4,9 %), de la Corée du Sud (4,6 %), alors qu'elle occupait en 1992 la 4^e place. En pleine pandémie, l'absence d'un vaccin issu de nos laboratoires illustre d'ailleurs bien cette "exception française".

E-COMMERCE

Le développement des grandes plateformes suscite de plus en plus d'inquiétudes

La crise sanitaire a dopé les ventes en ligne, avec une progression en 2020 en France de 27 % de chiffre d'affaires. L'e-commerce représente désormais 13,5 % des ventes dans notre pays. Et en Chine, ce canal de vente devient plus important que celui des magasins physiques (58,1%). Selon un spécialiste du secteur "Jusqu'au Covid-19, on estimait que l'e-commerce représenterait 15 % de la distribution au niveau mondial. Aujourd'hui, on se projette plutôt vers les 25 % dans les trois ans." Et ce qui est plus inquiétant, est que l'e-commerce est de plus en plus monopolisé par dix grands acteurs, dont en premières places l'Américain Amazon et les Chinois Alibaba et JD.com.



© Fixabay

AIDES À DOMICILE

La hausse des salaires est enfin bien engagée

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, a annoncé le feu vert du gouvernement pour une augmentation comprise entre 13 % et 15 % des salaires des métiers de l'aide à domicile. Cette hausse fera l'objet d'un avenant 43 de la convention collective de la branche du secteur non-lucratif, qui concerne 209 000 employés des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). En ce qui concerne ces derniers, ils sont financés à 60 % par les départements. Il va donc falloir convaincre les exécutifs départementaux d'appliquer cet avenant qui, selon l'ADF, coûterait aux départements entre 400 et 600 millions d'euros, alors que l'État ne propose d'accroître à cet effet les ressources des départements que de 200 millions.

BOURSE

La peur d'un krach s'étend



© Fixabay

Malgré la crise économique qui s'amplifie au rythme de la pandémie, l'euphorie financière constatée depuis un an se poursuit. Cette flambée spéculative s'explique notamment par le maintien de taux d'intérêts très bas en matière d'endettement, "qui encourage la constitution de paradis artificiels", selon Pascal Blanqué, directeur des investissements d'Amundi. Par ailleurs, une enquête de Bank of America révèle que 64 % des Américains préfèrent mettre leur épargne réalisée pendant la pandémie dans les circuits financiers plutôt que le dépenser. Toutefois les signes d'une crise se multiplient ces derniers temps, comme par exemple la faillite de deux fonds spéculatifs mettant en très grande difficulté le Crédit Suisse. Ce qui fait dire à de nombreux observateurs comme Jeremy Grantham, co-fondateur de la société d'investissements GMO : "On perd pied avec la réalité, on achète quelque chose seulement parce que son prix grimpe". Et le réveil sera douloureux.

JEUNESSE

Des comportements très disciplinés durant la pandémie



© Pixabay

Pour lutter contre la stigmatisation des jeunes souvent constatée dans les médias, une équipe composée de chercheurs de l'Inserm et de l'université de Vancouver a lancé un questionnaire adressé à 8 000 jeunes adultes (4 000 au Canada et 4 000 en

France) pour comprendre l'attitude de cette population face au Covid-19. Les résultats montrent qu'une très grande majorité des jeunes adultes adoptent dans les deux pays les gestes barrières. En France, 92 % des jeunes ont adopté le lavage des mains, et 89 % portent un masque. Si l'on compare ces résultats à d'autres études, on se rend compte que le niveau d'application des recommandations a été plus élevé chez ces jeunes adultes que dans les autres tranches d'âges. C'est d'autant plus remarquable que l'enquête montre aussi que trois quarts des jeunes interrogés présentent des symptômes dépressifs.

CYBERATTQUES

La France particulièrement touchée



© Pixabay

Les logiciels malveillants qui paralysent les entreprises et exigent le paiement d'une rançon se multiplient ces derniers mois, que ce soit à l'encontre d'hôpitaux, de mairies,

de grands groupes comme SOPRA-STERIA ou les laboratoires Pierre Fabre. En un an, le nombre de saisines a augmenté de plus de 500 % par rapport à 2019, avec 397 saisines au Parquet de Paris en 2020. Et ce chiffre pourrait encore doubler en 2021. C'est pourquoi certains observateurs préconisent la construction d'un cadre juridique pour interdire de payer les rançons des cyberattaques, afin de dissuader les auteurs potentiels.

CARTON VERT



© DR

À l'ONG britannique **ClientEarth**, qui a croisé les promesses de décarbonisation des pétroliers dans leurs publicités et la réalité de leurs rapports d'activité. Ce qui a permis de vérifier qu'*Exxon-Mobil*, comme *Shell*, *Total* etc., "utilisent des publicités mensongères pour minimiser leur contribution au changement climatique".



© DR

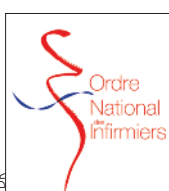
À **Didier Roche**, chef d'entreprise non-voyant, fondateur du concept des "restaurants dans le noir", qui aide dorénavant gracieusement sur le plan informatique et managérial les personnes handicapées à développer leurs propres structures "pour contribuer ainsi au redressement de la France".



© DR

À **Élisabeth Badinter**, philosophe, qui se sert de sa notoriété pour combattre les atteintes à la laïcité mais aussi les excès du "néo-féminisme" : "C'est caricatural de dire qu'un homme sur trois est un agresseur potentiel", affirme-t-elle.

CARTON ROUGE



© DR

À l'**Ordre des infirmiers**, qui s'est fait tancer par la Cour des Comptes dans un rapport accablant sur la mauvaise gestion du contrôle des infirmiers. En effet, selon la Cour, "les fautes et les manquements commis par un infirmier ne sont retracés nulle part".



© DR

À la **société Évian**, qui à la suite de réactions hostiles venant d'islamistes, n'a pas hésité à leur présenter des excuses pour avoir publié un tweet incitant les Français à boire de l'eau dans la journée au moment du Ramadan.



© DR

À **Patrick Ollier**, maire de Rueil-Malmaison et président du Grand-Paris, qui a fait l'objet d'une plainte déposée par l'association Anticor, pour prise illégale d'intérêt. Il est soupçonné d'avoir vendu un bâtiment communal à un promoteur immobilier qui aurait accordé des rabais lors d'opérations immobilières précédentes à son fils et à son DGS.



© Pixabay

COLOMBIE L'ARMÉE FACE À LA JUSTICE

Créée en 2016 pour réparer les préjudices subis par la population pendant le conflit armé entre le gouvernement et les Farc, qui a duré trente ans, la Juridiction spéciale pour la paix a rendu son premier rapport. Le document affirme que 6 402 civils ont été assassinés par les forces armées du pays entre 2002 et 2008. Il s'agit de victimes "illégitimement présentées comme tuées au combat par des agents de l'État". Ce rapport a fait l'effet d'une bombe, car il met fortement en cause l'ancien président de Colombie, Alvaro Uribe, au pouvoir entre 2002 et 2010 et qui est aujourd'hui le chef

de la droite dure. L'armée conteste fermement le rapport, ce qui a conduit le président de la Juridiction, Eduardo Sifuentes, à rétorquer : "il ne s'agit pas de vengeance mais de justice".

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME LA VACCINATION OBLIGATOIRE AUTORISÉE



© Pixabay

Le plus important gardien des droits et des libertés individuelles, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui siège à Strasbourg, a rendu le 8 avril une décision validant le principe d'une obligation vaccinale. Le texte précise : "Lorsqu'il apparaît qu'une politique de vaccination volontaire est insuffisante pour l'obtention et la préservation de l'immunité de groupe, les autorités nationales peuvent raisonnablement mettre en place une politique de vaccination obligatoire afin d'atteindre un niveau approprié de protection contre les maladies graves". Cette décision est d'autant plus importante pour notre pays, qu'en France une partie de la classe politique considère même que l'instauration d'un "passeport vaccinal" serait une insupportable mesure discriminatoire. Quant à la vaccination obligatoire, elle serait, selon certains leaders d'opinion, une contrainte digne d'une dictature... Pourtant la vaccination obligatoire existe déjà en France pour l'accès, par exemple, aux équipements de la petite enfance. Et le 9 mars 2021, l'Académie de médecine recommandait officiellement l'instauration de la vaccination obligatoire aux soignants du Covid-19. Cette préconisation mériterait d'être mieux connue en France, pour contrebalancer les effets particulièrement nocifs de la médiatisation des effets secondaires des vaccins actuellement autorisés. Rappelons qu'en moyenne, au Royaume-Uni, un cas de thrombose sur un million d'injection a été constaté.

JAPON

LE MARIAGE HOMOSEXUEL EN VOIE DE LÉGALISATION ?



© Pixabay

Le 17 mars, un tribunal japonais a jugé que l'État nippon ne pouvait pas s'appuyer sur la constitution, comme il le fait actuellement, pour refuser de valider les unions

entre personnes de même sexe. Et même si, comme c'est probable, l'État fait appel de ce premier jugement pour s'opposer à la légalisation de ce type de mariage, ce processus semble toutefois bien engagé, car l'opinion y est favorable. Et plusieurs multinationales, comme *Panasonic* et *Japan Tobacco*, se sont publiquement engagées en faveur du mariage pour tous.

NORVÈGE

VERS LA DÉPÉNALISATION DES DROGUES



© Pixabay

La Norvège pourrait disposer bientôt d'une des législations sur les stupéfiants les plus libérales du monde. En effet, si le projet de loi examiné par les députés depuis le 16 mars est adopté, l'achat et l'usage

d'une dizaine de drogues, dont le cannabis, la cocaïne et l'héroïne, seront dépénalisés pour les petites quantités. Intitulé "De la punition à l'aide", ce projet plaide en faveur d'un changement de paradigme : privilégier le dialogue et l'accompagnement social sur la sanction. Cette orientation suscite un grand débat de société, car 260 personnes en moyenne meurent chaque année d'une overdose en Norvège. Ce qui montre la nécessité d'ouvrir de nouvelles perspectives.



© Pixabay

ALGÉRIE

LA RÉSISTANCE AU RÉGIME INSTRUMENTALISÉE PAR LES ISLAMISTES

Deux ans après les grands bouleversements du 22 février 2019, qui ont fait basculer une partie du régime, voilà que ce grand élan soucieux de fonder une république moderne cède à de curieuses noces. Depuis quelques semaines, des intellectuels algérois appellent à protéger la présence d'islamistes dans les rangs des manifestants chaque vendredi. Des chefs islamistes, qui avaient béni les attentats et les meurtres commis en Algérie

pendant la période noire (décennie des années 1990), se voient depuis peu accueillis dans les radios et médias algérois. Tandis que parallèlement s'affiche de plus en plus une hostilité envers la France, comme par exemple à travers les propos récents du ministre El Hachemi Djaaboub qui qualifiait la France d' "ennemi éternel".

ÉTATS-UNIS

UNE STRATÉGIE VACCINALE PERFORMANTE



kevyn10

Lundi 19 avril, tous les adultes américains seront éligibles au vaccin anticovid, soit deux semaines avant l'objectif initialement fixé par Joe Biden. À l'origine de ce succès, l'opération "Warp Speed" que l'on pourrait traduire par "vitesse de l'éclair", lancée par Donald Trump en avril 2020 et fortement reconfigurée et développée par l'actuel Président. Cette stratégie se traduit par des investissements massifs sans entraves bureaucratiques, une organisation de temps de guerre où tous les acteurs utiles, comme les bénévoles, l'armée, les commerces, ont été mobilisés

bien que le vaccin soit gratuit. Et enfin on n'a pas craint de prendre des risques importants, en s'appuyant sur toutes les technologies disponibles pour maximiser les chances de réussite de l'opération. Et grâce à cette stratégie audacieuse la barre des 200 millions de doses administrées a été franchie. L'économie et la vie sociale du pays redémarre donc, ce qui génère une progression de l'indice de confiance des Américains, qui est passé de 90 points en février à 110 points en mars, se rapprochant ainsi du niveau de février 2020 (130 points). L'opposition à Joe Biden s'inquiète d'ailleurs de la progression des opinions favorables au parti démocrate (49 % contre 40 % pour les Républicains, ce qui constitue l'écart le plus important mesuré depuis 2012).

ROYAUME-UNI

FUITE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



© Pixabay

Entre le Brexit et le Covid-19, 1,3 million de travailleurs étrangers ont quitté le Royaume-Uni ces dix-huit derniers mois. Les départs se chiffrent à 700 000 rien que pour Londres. Outre les effets de la pandémie, depuis le 1^{er} janvier 2021, un visa de travail est obligatoire pour les ressortissants européens, ne serait-ce que pour quelques heures de baby-sitting par semaine. Cet exode fait craindre des pénuries de main-d'œuvre dans les commerces, la restauration et les aides à domicile.

FINLANDE

LE TÉLÉTRAVAIL EN VOIE DE GÉNÉRALISATION

Depuis plusieurs années avant le confinement, le télétravail était déjà très développé en Finlande, avec 28 % des salariés qui travaillaient régulièrement depuis leur domicile. Dorénavant, plus de la moitié d'entre eux y ont recours. Et les économistes y voient une des raisons de la résistance

de ce pays à la pandémie, non seulement la Finlande est l'État d'Europe qui a enregistré le moins de contaminations proportionnellement à sa population, mais son PIB n'a reculé que de 3,2 % en 2020. C'est pourquoi le gouvernement entend proposer prochainement une évolution de la législation, pour faire du télétravail un droit, à hauteur de 50% de son activité, à condition bien évidemment que cela soit compatible avec la nature de l'activité.

Inscrivez-vous
sans tarder !

XIV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRES-NANTES

24-25 JUIN 2021

PROPOSÉES SIMULTANÉMENT
EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

avec une plateforme digitale
dédiée aux Assises

Tout-petits, jeunes enfants, ados, jeunes majeurs.

UN MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ

La crise sans précédent que traverse notre monde bouleverse tous les repères et accroît nos vulnérabilités. En protection de l'enfance elle agit comme une loupe sur les faiblesses de notre dispositif mais renforce aussi la volonté d'agir plus efficacement des institutions et des professionnels.

C'est le moment où les besoins fondamentaux de l'enfant, et tout particulièrement le méta-besoin de sécurité (le besoin qui englobe tous les autres) pourraient réellement devenir la boussole de chacun et le lien fédérateur entre tous. De quoi parle-t-on ? Et comment faire ?

**AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE
DE FRÉDÉRIC LENOIR**, philosophe, sociologue,
écrivain, auteur d'une cinquantaine d'ouvrages
dont "Juste après la fin du monde (2021, Le Nil)

ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE FORMATION



EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

www.assisesprotectionenfance.fr

Tél : 01 53 10 24 10

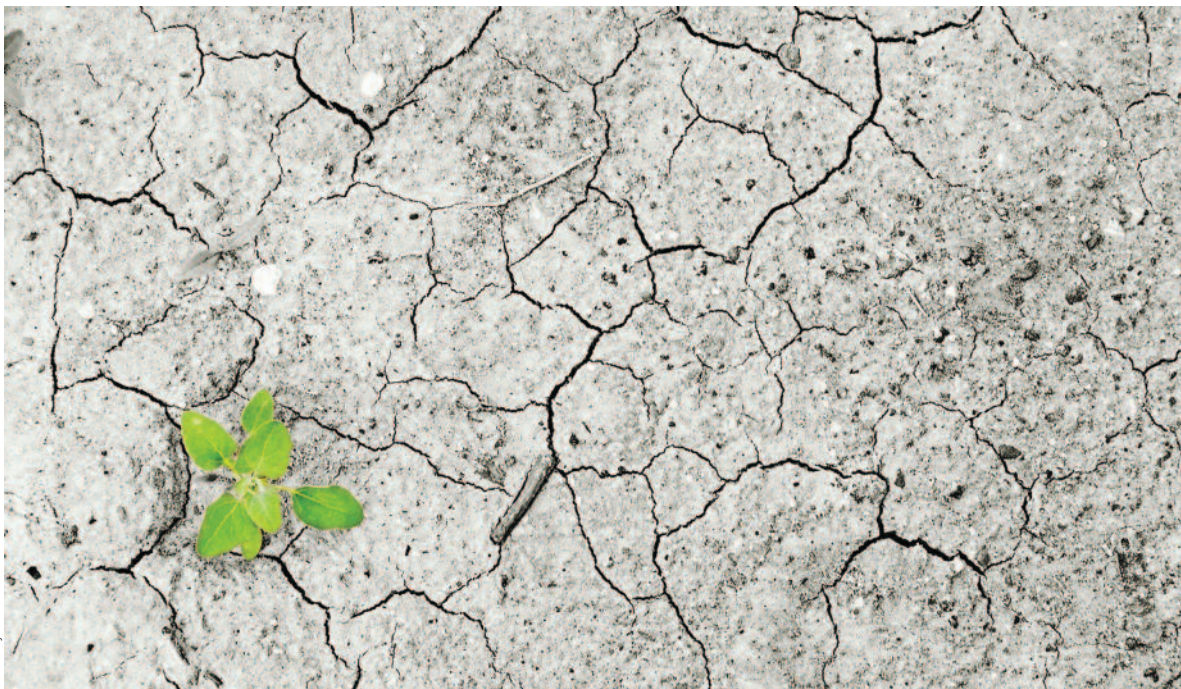
Mail : assises@lejas.com

DOSSIER

CLIMAT PAS DE SOLUTION SANS RÉVOLUTION CULTURELLE

PAR CHRISTOPHE ROBERT ET JOSÉ-MARIE LATOUR

Discuté en ce moment même au Parlement, le projet de loi "Climat et résilience" semble pour l'heure susciter plus de déceptions que d'espoirs. L'enjeu est pourtant de taille, comme le montrent toutes les analyses scientifiques désormais prises en considération par les instances européennes ou le tout récent Sommet mondial sur le climat. Lors des prochains examens de ce texte par le Sénat puis à nouveau par l'Assemblée nationale, saura-t-on enfin prendre les mesures indispensables ? Car en ce domaine, ce ne seront pas seulement des initiatives sectorisées comme sur les transports ou la rénovation énergétique qui suffiront ; il faut surtout engager une véritable transformation de notre économie, qui passe nécessairement par une révolution culturelle des esprits et des postures.



© Pixabay

Le 3 février dernier, le Tribunal administratif de Paris reconnaissait la responsabilité de l'État français pour "carence fautive" dans la crise climatique en jugeant illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Baptisé l' "affaire du siècle", ce recours avait été intenté par plusieurs ONG (Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, Oxfam) et soutenu par plus de 2 millions d'habitants. Du jamais vu devant les tribunaux. "Cette décision marque une première victoire historique pour le climat et une avancée majeure du droit français", s'étaient alors félicités les requérants, soulignant au passage que "jusqu'ici, l'État niait l'insuffisance de ses politiques climatiques, en dépit de l'accumulation de preuves". Côté gouvernemental, on s'était contenté de "prendre acte de cette décision du tribunal administratif" par la voix de son porte-parole, Gabriel Attal, qui promettait alors : "Évidemment, il y a une mobilisation absolue qui doit être collective sur la lutte contre le réchauffement climatique et nous serons au rendez-vous de cette ambition".

Autant dire que la présentation en conseil des ministres du projet de loi sur le climat était très attendue et suscitait de nombreux espoirs. C'est donc un projet baptisé d'un intitulé prometteur "lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets" qui a finalement été présenté. "Face à l'urgence climatique,



© crédit Assemblée nationale

Le projet de loi "Climat et résilience" a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale fin avril. Il sera examiné par le Sénat d'ici l'été.

l'objectif est aussi simple que le chemin est complexe. Nous savons tous où aller : vers la fin de la civilisation des énergies fossiles, la fin d'une civilisation qui rejette des milliards de tonnes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère chaque année, la fin d'une civilisation qui dérègle le climat et fait de nos étés des canicules, des crues de nos rivières, des cataclysmes mortels, et de nos forêts des brasiers", a expliqué à cette occasion la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili. Reste qu'aujourd'hui, les solutions proposées pour atteindre cet "objectif simple" apparaissent bien faibles à l'égard de la hauteur des enjeux.

DE BIEN PETITS PAS !

Défini comme la capacité à surmonter les chocs traumatiques, c'est bien le terme de "résilience" qui a été choisi par le gouvernement pour laisser entendre que son projet avait vocation à tout changer, de l'économie à la sociabilité. Un choix loin d'être anodin, qui aurait mérité de ne pas être galvaudé une fois de plus. Voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 avril dernier, le projet de texte, déjà jugé insuffisant par de nombreuses organisations non gouvernementales avant son examen, a en effet perdu de sa substance au fil des discussions parlementaires et du travail des lobbys, pour finalement aboutir à un texte pour le moins tiède. Difficile de déterminer avec précision les raisons pour lesquelles la montagne a accouché d'une souris. D'autant qu'au départ, tous les ingrédients semblaient avoir été réunis, à commencer par la mise en place d'une "Convention citoyenne pour le climat" composée de 150 citoyens tirés au sort. Une première en France. La plupart des domaines de la vie courante ont été passés au crible pour trouver des solutions concrètes face au dérèglement climatique : changement de nos modes de consommation, de nos déplacements, préservation renforcée de la biodiversité, rénovation urgente des logements défectueux sur le plan énergétique, soutien accru à l'économie sociale et solidaire, réorientation des pratiques agricoles, meilleure maîtrise de l'urbanisme, renforcement du rôle de l'éducation en matière environnementale... Résultat ? Les travaux réalisés dans le cadre de cette "co-construction" inédite ont abouti à formuler 149 propositions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique.

Hélas, le projet de loi gouvernemental présenté par le Premier ministre devant le Parlement comportait 69 articles, retenant en réalité moins d'un tiers des propositions formulées par la Convention citoyenne. Certes les débats parlementaires ont fait passer ce texte à plus de 200 articles suite à son examen à l'Assemblée nationale au mois d'avril. Reste que la logorrhée législative n'est pas toujours synonyme d'ambitions revues à la hausse, loin de là. En témoignent les propositions emblématiques de la Convention citoyenne qui sont passées à la trappe : exit le crime d'écocide ou encore l'interdiction des grands projets d'extension des aéroports. Quant aux quelques propositions passées entre les mailles du filet, c'est le plus souvent avec des délais d'entrée en vigueur reportés aux calendes grecques qu'elles ont été acceptées, alors que la situation exige de ne plus perdre de temps. À titre d'exemple, l'obligation pour les commerces de plus de 400 m² de consacrer 20 % de leur surface à la

vente en vrac (afin de limiter les emballages) ne devrait pas voir le jour avant 2030, de même pour les mesures de durcissement des limites d'émissions des véhicules particulier, ou encore s'agissant de la suppression de l'avantage fiscal sur la taxation du gazole pour les professionnels. Quant à l'interdiction de la location des logements "passoires thermiques", il faudrait attendre 2028 dans le meilleur des cas. "Ces délais sont manifestement incompatibles avec le rythme attendu de l'action contre le changement climatique et le rattrapage du retard pris par la France dans l'atteinte de ses budgets carbone", a immédiatement réagi le Haut Conseil pour le climat.

L'EXEMPLE DU BÂTIMENT

Sa présidente, Corinne Le Quéré, s'inquiète en particulier de l'important retard pris dans les objectifs de réduction des émissions dans le secteur du bâtiment. "Les émissions dans le bâtiment ont diminué de 1 % par an ces cinq dernières années en France, c'est bien trop faible. Il faut tripler la baisse des émissions", considère-t-elle, rappelant au passage que le secteur du bâtiment est à l'origine de 18 % des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui en France, en particulier du fait des modes de chauffage. Outre ses aspects environnementaux alarmants, cette réalité est aujourd'hui malheureusement tristement connue au travers de la précarité énergétique qui touche aujourd'hui 12 millions de personnes. Aussi le Haut conseil préconise-t-il d'engager sans tarder une massification des opérations de rénovation des logements. "Il faut conditionner l'aide de l'État au gain de performance, augmenter les financements



Le bâtiment est à l'origine de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, en particulier du fait des modes de chauffage.

publics dans ce secteur, soutenir le financement privé et mettre en œuvre des obligations de rénovation, en accélérant la sortie des passoires thermiques”, propose donc en ce sens Corinne Le Quéré, soulignant au passage que de telles mesures contribueraient en outre à “créer beaucoup d’emplois”. Un point de vue que partage entièrement Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre. Selon lui, “accélérer massivement la rénovation n’est pas seulement nécessaire pour le climat et le quotidien des Français, c’est aussi une réponse aux enjeux de relance économique, d’emploi et de pouvoir d’achat. En résorbant rapidement toutes les passoires thermiques, ce sont des milliers de femmes et d’hommes qui trouvent un travail dans ce secteur”. “Ce sont encore des centaines de milliers de ménages vivant dans des logements très mal isolés qui voient enfin leur facture d’énergie baisser, sans compter une économie importante pour notre système de soin”, poursuit-il.

LA RÉSILIENCE OUBLIÉE

Mais ce n’est pas que dans le bâtiment que la déception se manifeste, c’est aussi le cas du secteur alimentaire. Du côté du CIWF France (Compassion in World Farming), organisation non gouvernementale qui promeut des alternatives à l’élevage industriel, les critiques sont encore plus sévères : “La Loi Climat est un échec total sur la transition de nos modèles de production d’élevage”. “Malgré les préconisations de la Convention Citoyenne pour le Climat, le projet de

loi proposait des mesures particulièrement faibles sur un sujet majeur : l’élevage, dont le rôle est pourtant au cœur des enjeux climatiques puisqu’il concerne l’impact de notre alimentation”, souligne le CIWF France. Et d’enfoncer le clou : “C’est la renonciation à la “montée en gamme” promise par le président de la République lors des États généraux de l’alimentation et un tapis rouge pour l’élevage intensif”, ajoute l’ONG, qui s’interroge : “La France restera-t-elle le dernier pays à soutenir l’élevage en cage, alors que même le Commissaire européen en charge de l’agriculture demande de mettre fin à ces pratiques ?”.

L’heure est aussi à la colère du côté de la Fondation Nicolas Hulot qui avait pourtant obtenu gain de cause dans l’“Affaire du siècle” citée précédemment. “Cette situation est non seulement inquiétante pour le climat, mais aussi pour notre démocratie, puisque le gouvernement empêche les parlementaires de débattre sur des pans entiers des propositions des 150 !”, s’insurge en ce sens son porte-parole. Pourtant, selon la fondation, tout ne serait pas perdu. À condition de contraindre enfin efficacement les grosses entreprises à réduire leur empreinte carbone. “Sur les 80 % de réduction d’émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour que la France atteigne les objectifs de l’accord de Paris, 60 % dépendent des actions de l’État et des entreprises”, souligne en ce sens l’association. “Plusieurs grandes entreprises françaises ont individuellement une empreinte carbone supérieure à celle de la France entière”, rappelle à ce sujet Cécile Duflot, directrice générale d’Oxfam France.





© J. Pixabay

Selon l'ancienne ministre en charge du Logement sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, "on ne gagnera pas la lutte contre le dérèglement climatique sans les entreprises, qui ont la responsabilité de changer leur modèle économique et de repenser les modes de production et de consommation".

UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION CULTURELLE

Mais parce que la lutte contre le dérèglement climatique concerne de très nombreux domaines de notre vie quotidienne, c'est bel et bien une véritable révolution culturelle qu'il est aujourd'hui indispensable d'opérer. Chacun devrait en être convaincu : nous n'arriverons pas à changer le climat sans mettre en œuvre une politique de mobilisation de la responsabilité de tous les habitants. Aussi le développement humain doit-il être considéré comme une condition sine qua non du développement écologique. De plus, cette révolution culturelle doit aussi concerner notre regard sur l'égalité entre les peuples. Car, comme le souligne Jacques Blondel (lire interview pages 22-23), "on ne pourra pas mobiliser les nations et les pays les plus pauvres pour la défense de leur environnement sans engager une grande réforme axée sur une plus grande distribution de la richesse". En d'autres termes, selon lui, "la survie de l'environnement nécessite d'engager une forte réduction des inégalités".

Cette profonde révolution culturelle mériterait surtout d'être présentée comme une chance pour notre économie plutôt que comme une accumulation de contraintes. C'est le point de vue des autorités onusiennes, influencées par un grand nombre de chercheurs comme Jeremy Rifkin ou Paulina Tcherneva, qui considèrent que l'on peut, grâce à la transition écologique, créer plusieurs millions d'emplois verts dans le monde. "C'est donc à la hausse que doivent être revus en France les objectifs

DES ENGAGEMENTS EN CHIFFRES

À l'approche de la Journée de la Terre, le 22 avril, différents États ont fait part de leurs objectifs en matière de réduction des émissions polluantes.

- **Les États-Unis** visent une réduction de leurs gaz à effet de serre (GES) de 50 % à 52 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici à 2030 ;
- **Au Royaume-Uni**, Boris Johnson souhaite réduire les émissions de 78 % d'ici 2035 par rapport à 1990 ;
- **Au Canada**, Justin Trudeau s'est engagé à baisser les GES de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2005 ;
- **L'Union européenne** vise une réduction d'"au moins 55 %" de ses GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 ;
- **La Chine**, à l'origine du quart des émissions mondiales de GES, ambitionne de les réduire de 50 % d'ici 2030.

et les moyens mis en œuvre pour lutter contre le dérèglement climatique, le tout au service de notre économie", affirme Jean Gatel, spécialiste de l'économie sociale et solidaire. Une proposition indispensable, car l'objectif français vise à ne réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre qu'à hauteur de 40 % d'ici 2030, alors que l'Union européenne vient de décider d'une réduction d'"au moins 55 %". Et si nos responsables politiques nationaux ne bougent pas, c'est paradoxalement d'outre-Atlantique que pourrait venir la pression pour inciter l'Europe à accélérer le pas. Parmi les annonces les plus attendues du dernier sommet pour le climat qui se tenait les 21 et 22 avril derniers, le président américain Joe Biden a notamment proposé de réduire d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025. Soit près du double que ce qu'avait proposé en son temps Barak Obama. "Notre avenir dépend des choix que nous faisons aujourd'hui", a déclaré Antony Blinken, actuel secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis. L'Europe sera-t-elle en mesure de relever le défi ? Peut-être, si l'opinion parvient à tirer tous les enseignements de la crise sanitaire, et notamment la découverte de notre vulnérabilité, pour encourager les dirigeants à agir. Car l'enjeu n'est plus aujourd'hui une quête d'amélioration de nos conditions de vie mais bien de survie de nos sociétés. ■

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

L'actualité fourmille de nouvelles qui rassurent ou qui, au contraire, inquiètent sur le Climat et la préservation de la planète. Tour d'horizon.

1. CE QUI RASSURE

La sensibilité environnementale progresse fortement avec la crise sanitaire

La crise sanitaire, en mettant en relief la vulnérabilité de notre planète, a engendré une prise de conscience de la nécessité de défendre l'environnement. Cette évolution est particulièrement mise en relief au Canada, comme le montrent trois enquêtes d'opinions menées par l'université d'Ottawa. Un Canadien sur deux estime désormais que le changement climatique est une véritable urgence, alors qu'avant l'épidémie de Covid-19, seule une personne sur cinq était de cet avis.

Vent favorable pour la COP 26



Il n'est pas anodin que la première visite à l'étranger d'un membre de la nouvelle administration américaine passe par la capitale française où a été adopté "l'Accord de Paris" sur le réchauffement climatique., où s'est tenue la première COP en 2016. Ce qui a permis au francophone John Kerry d'annoncer la détermination environnementale de la Maison Blanche. À cet effet, Joe Biden qui a présidé le 22 avril un sommet sur le climat, pour mieux préparer la COP 26 prévue à Glasgow en novembre prochain. Ce que veut Washington c'est créer un effet d'entraînement international, en utilisant toutes les occasions comme le G7, le G20, ou la conférence de l'Union africaine.



Le Pape, messenger de la protection de l'environnement

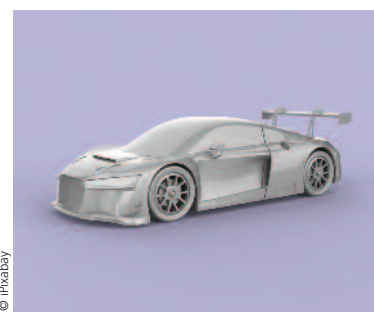
Alors qu'en France s'engageait à l'Assemblée nationale le débat sur la loi Climat, le Pape François recevait au Vatican plusieurs écologistes français le 15 mars dernier. L'occasion pour lui d'affirmer la responsabilité des puissances financières dans l'inertie des gouvernements. Rappelons que dès 2015, le Pape François avait consacré sa première encyclique au changement climatique, invitant les 1,2 milliard de catholiques à se mobiliser pour cette lutte, et ce deux mois avant l'adoption des Accords de Paris.

L'Europe de plus en plus déterminée

La plupart des institutions européennes semblent se mobiliser pour la préservation de la planète. C'est le cas du Parlement européen, qui veut s'aligner sur les nouveaux seuils d'exposition de l'OMS pour la qualité de l'air, beaucoup plus exigeants que ceux actuellement en vigueur. La Commission européenne quant à elle devrait reprendre à son compte cette préconisation, avec son plan d'action "Zéro pollution", qui sera publié en mai. Ce plan serait accompagné de moyens financiers à hauteur de 100 milliards d'euros pour

aider les économies les plus dépendantes du charbon, comme la Pologne, à en sortir. De plus, pour faire respecter ce green-deal, des mesures coercitives sont établies pour faire respecter ces normes par tous les États européens.

La révolution automobile n'est plus un mythe



L'année 2020 a vu les ventes des modèles tout-électrique et hybrides pulvériser les records. En Europe leur part de marché est passé de 3,5 % à 20 % des immatriculations. Et dans les douze prochains mois une centaine de nouveautés 100 % électriques devraient voir le jour. Quant à Volkswagen, l'entreprise souhaite devenir dès 2025 leader mondial sur le créneau des véhicules électriques devant Tesla. Parallèlement, les États s'engagent de plus en plus, comme le Royaume-Uni, le Japon, la Norvège ou la Suède, qui ont annoncé vouloir interdire la vente des véhicules à moteurs thermiques à compter de 2030. D'ailleurs dès à présent, en France, la proportion de voitures neuves utilisant le diesel a reculé d'un tiers, passant de 34 % à 24 % des ventes. Ce mouvement est accompagné d'une révolution en bourse. Ainsi ExxonMobil, la première compagnie pétrolière privée, a été détrônée par un champion américain des énergies renouvelables, Nextera. Et le français Total est dépassé par l'italien Enel, l'un des leaders des énergies vertes.

QUOI DE NEUF DANS LE MONDE?

2. CE QUI INQUIÈTE

Le réchauffement de la planète s'accélère

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) vient de classer 2020 comme l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées. C'est d'autant plus inquiétant que durant cette année s'est produit un refroidissement du Pacifique équatorial. Et que les émissions de CO₂ ont connu une baisse inédite de 7 % liée aux confinements. Si on avait eu un El Nino comme en 2016, le réchauffement aurait été pire encore. Par ailleurs, selon Météo France, sans action forte pour contrôler les émissions de CO₂, la France pourrait subir un réchauffement proche de 4°C d'ici à 2100. Le pays connaîtrait alors des canicules quasi permanentes en été, la moyenne montagne ne verrait plus de neige, et les sécheresses seraient de plus en plus nombreuses et longues. On peut donc s'attendre dès 2050 à la multiplication de catastrophes écologiques, avec notamment l'extension des zones inondées et l'exode des territoires littoraux.

Une fiscalité totalement inadaptée

Les chercheurs de l'OCDE ont répertorié toutes les taxes pesant sur l'énergie dans les quarante-quatre pays les plus riches du monde, qui représentent à eux seuls 80 % des émissions de CO₂. Il en ressort que la fiscalité est incohérente avec les objectifs environnementaux décidés par l'accord de Paris de 2016. Alors que les économistes estiment les taxes nécessaires pour modifier les comportements à 30 euros par tonne de CO₂, ce seuil n'est atteint que pour le transport routier. Or 80 % des émissions de CO₂ viennent de l'agriculture, de l'industrie, de la production d'électricité, des autres modes de transport. Et ces émissions-là ne sont pra-

tiquement pas taxées. Les experts préconisent donc de renforcer les mesures coercitives pour généraliser cette taxation de 30€ par tonne dans tous les domaines. De quoi financer des investissements pour la transition écologique et montrer que celle-ci est non seulement nécessaire mais juste.

2021 : une année record pour les émissions de CO₂



Le nouveau rapport mondial de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publié mardi 20 avril, indique que l'année 2021 devrait engendrer la plus forte émission de CO₂ depuis 2010. Cela s'explique notamment par la rapide reprise économique chinoise, basée en particulier sur l'utilisation du charbon. Le charbon est également en croissance, dans une moindre mesure, aux États-Unis. L'AIE insiste donc sur la nécessité de s'emparer prioritairement du sujet des centrales à charbon, en rappelant que de très nombreuses unités doivent encore démarrer dans les pays émergents en 2022. Un argument qui peut renforcer l'attractivité de l'énergie nucléaire pour combattre le réchauffement climatique.

Les maires écolos se trompent de cible

Les maires constituent indéniablement le levier qui sera le plus efficace demain en faveur de la transition

énergétique. Certains le montrent avec des initiatives fort utiles comme, par exemple, l'interdiction des terrasses chauffées (à Paris, Lille, Bordeaux ou Rennes). Mais les mesures prises doivent être bien acceptées par la population. Or diverses mesures prises par les maires "verts" ont un effet négatif sur l'opinion, donnant une image punitive de l'écologie. C'est le cas de l'interdiction brutale de la viande dans les cantines de Lyon, ou de la suppression de subventions à l'aéroclub de Poitiers, pourtant connu pour ses actions en faveur des personnes en situation de handicap. Et rappelons les propos du maire de Lyon sur le Tour de France, considéré comme "une compétition machiste et polluante", et ceux du maire de Bordeaux sur l'arbre de Noël du centre ville considéré comme "un arbre mort" et donc à supprimer. Alors qu'il faudrait plutôt mobiliser la population contre la dérégulation climatique, ces initiatives ne font que créer des polémiques stériles.

La finance freine la transition écologique

Mauvaise nouvelle pour le climat, entre 2016 et 2020 les prêts bancaires aux entreprises actives dans le pétrole et le gaz ont augmenté de 19 % par an en moyenne, dénoncent six ONG internationales. Les soixante plus grandes banques du monde ont accordé 3 800 milliards de dollars à ces entreprises depuis l'Accord de Paris sur le climat en 2015. Au cœur de ce mauvais scénario, cinq banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit agricole, Natixis et Crédit Mutuel) ont presque doublé leurs investissements dans ce secteur, passant de 45 milliards de dollars en 2016 à 86 milliards en 2020. Un constat particulièrement navrant pour les banques d'un pays qui a initié la COP 21.

“ÉCOLOGIE ET JUSTICE SOCIALE SONT INDISSOCIABLES”

Jacques Blondel, spécialiste reconnu mondialement de la biologie des populations et de l'écologie, auteur de nombreux ouvrages dont tout récemment “Biodiversité : un nouveau récit à écrire” (Editions Quae), nous donne son point de vue sur l'état du monde et sur les solutions qu'il faudrait urgemment mettre en œuvre.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

Le Jas : En quoi la perte de la biodiversité menace réellement la survie de l'homme sur la planète ?

Jacques Blondel : Avant toute chose, je souhaite préciser que trois problématiques préoccupantes sont étroitement liées : premièrement la question climatique, deuxièmement la biodiversité, troisièmement le problème des inégalités. En ce qui concerne la biodiversité, elle se décline du point de vue de l'humanité en “services”. Il y a d'abord les services d'approvisionnement, ce sont les services qui nous donnent de la nourriture, des fibres pour s'habiller et des médicaments pour se soigner. La deuxième grande catégorie, ce sont les services de régulation, c'est ce que la biodiversité fait pour entretenir la pureté de l'air, pour dépolluer les eaux, pour réguler le climat, pour empêcher l'érosion, la disparition des sols, pour recycler les matières organiques, etc. Et il y a les services de support, c'est la photosynthèse dont dépend la production végétale, les services de transport végétal des graines par les animaux et la pollinisation. Tout cela fait tourner les écosystèmes. Or, même si la biodiversité a un pouvoir de résilience important, elle est actuellement en danger. Dès 1992, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, qu'on a appelé le “Sommet de la terre”, une grande entreprise d'évaluation des écosystèmes a été lancée à l'échelle mondiale. Cela a donné lieu à un énorme rapport, le “*Millennium Ecosystem Assessment*”. C'est à partir de ce diagnostic qu'on évalue régulièrement l'évolution de l'état de la planète. Or malheureusement



© DR

les tendances ne sont pas discutables, on est dans un scénario de dégradation continue qui s'est accéléré ces dernières années. Même si je ne partage pas toutes les thèses de la collapsologie, je suis d'accord avec ces chercheurs sur la nécessité de prendre le plus rapidement possible des mesures pour arrêter la dégradation de l'environnement.

Le Jas : Est-ce que cette dégradation de la biodiversité est identique partout dans le monde ?

J.B. : Paradoxalement, c'est dans les milieux où la biodiversité est la plus riche, que les sociétés humaines sont globalement les plus pauvres. C'est la raison pour laquelle la survie de la biodiversité nécessite d'engager une forte réduction des inégalités. Car on ne pourra pas mobiliser les nations et les pays les plus pauvres pour la défense de leur environnement sans engager une grande réforme axée sur une plus grande distribution de la richesse. Je ne puis m'empêcher de citer la première encyclique du pape *Laudato Si'*, qui se rapporte à l'environnement et qui dénonce la clameur des pauvres et la clameur de la terre. Il dit que tout est lié et je pense de la même manière que tout est lié.

Le Jas : Est-ce que vous pensez qu'il faudrait des interventions, comme soutenir par exemple le Brésil, pour qu'il cesse de détruire la forêt amazonienne ?

J.B. : Bien sûr, la déforestation est un des grands problèmes à l'échelle de la planète. En particulier, en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et surtout dans le grand bloc tropical des forêts d'Asie du Sud-Est, on dégrade considérablement, on déforeste pour produire de l'huile de palme par exemple. Partout, non seulement ces atteintes à l'environnement dégradent le climat, mais elles portent aussi atteinte au bien-être des populations locales. Il faudrait donc des mesures inspirées par une gouvernance mondiale, car évidemment les gouvernements en place, comme celui de M. Bolsonaro, ne font qu'intensifier les dégradations.

Le Jas : Pour revenir en France, comment appréciez-vous le projet de loi sur le climat qui est en cours de discussion ?

J.B. : Il me semble qu'on aurait pu aller beaucoup plus loin, car les États ont une grande responsabilité dans la préservation de la nature et de la biodiversité.

“ Biodiversité : un nouveau récit à écrire ”. Extraits.



“Ce n'est même pas d'écologie – mot galvaudé s'il en est – qu'il s'agit, ce n'est pas un combat qu'il faut mener, c'est tout simplement comprendre que l'humain n'est pas seul sur Terre et qu'il ne poursuivra sa route qu'à condition de s'englober avec les autres compo-

santes de la diversité du vivant dont il ne peut se passer, pas seulement par compassion et empathie, mais tout simplement parce que sa survie en dépend”.

“La restauration de l'habitabilité de la Terre passe par la nécessité de remettre le vivant non humain au cœur d'un nouveau pacte du vivre ensemble avec la nature, penser la transition écologique nécessite de s'aventurer dans d'autres domaines que celui des sciences de la nature, car écologie et justice sociale sont indissociables”.

Mais je pense que les principales mesures viennent des individus eux-mêmes, car il est absolument nécessaire de changer de braquet par rapport à la consommation. Il faut moins consommer, consommer plus intelligemment. Il faut davantage recycler. Il faut privilégier la culture biologique. Ce sont des orientations que je développe dans mon livre, en montrant qu'elles se déclinent d'une manière encourageante pour le moment dans certains cénacles, comme l'agroécologie, la permaculture, la culture du recyclage. Toutes ces choses-là vont dans le bon sens, et comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, il faut espérer que cela produise une prise de conscience plus importante. ■

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX



Depuis sa création,
Le Jas n'a cessé de suivre l'actualité
avec un regard sans concession.
Nous avons à cœur d'apporter notre
contribution à la construction d'un monde
plus fraternel faisant de la solidarité,
de la citoyenneté, du développement
durable et de la proximité des objectifs
incontournables.
Pour partager avec nous cette ambition,
ABONNEZ-VOUS !

TROIS FORMULES VOUS SONT DÉSDORMAIS PROPOSÉES :

1. FORMULE "PAPIER"
RECEVEZ CHAQUE MOIS VOTRE MAGAZINE
EN VERSION PAPIER À L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX.

2. FORMULE "NUMÉRIQUE"
RECEVEZ CHAQUE MOIS PAR E-MAIL LE JAS EN FORMAT
NUMÉRIQUE (PDF) SUR VOTRE ADRESSE MAIL

3. FORMULE "INTÉGRALE"
RECEVEZ CHAQUE MOIS LA VERSION "PAPIER" ET
LA VERSION "NUMÉRIQUE" DU JOURNAL DES ACTEURS
SOCIAUX.

VITE, JE M'ABONNE !

Oui je m'abonne au JAS pour un an et je choisis la formule (cocher la case) :

Papier au prix de 75 euros

Numérique au prix de 60 euros

Intégrale au prix de 95 euros

Je règle par :

Chèque ci-joint à l'ordre de *Journal des Acteurs sociaux*

Virement bancaire à réception de facture

CB en commandant sur le site www.lejas.com

Adresse de livraison

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal :

e-mail :

Téléphone :



**Journal des Acteurs Sociaux – 13 bd Saint-Michel, 75005, Paris – Tél 01 53 10 24 10
e-mail : maria.lillo@lejas.com – www.lejas.com**

RETRAITÉS FRAGILISÉS : décrochez un OSCAR!

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE

À l'issue de plusieurs années d'expérimentation et de réflexion, la Cnav lancera d'ici cet été une nouvelle génération de plans d'aides, OSCAR. Ce dispositif novateur d'accompagnement des personnes âgées combine services à domicile, actions de prévention diversifiées, suivi personnalisé et coordination des acteurs impliqués.

Avec un peu de malice, on pourrait écrire que les retraités les plus fragiles pourront bientôt tous décrocher un OSCAR. C'est, en effet, le nom du nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé de l'Assurance retraite. OSCAR est l'acronyme d'"Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite". D'ici début juillet, toutes les caisses auront lancé cette nouvelle génération de plans d'aides sur une partie de leur territoire. OSCAR a été coconstruit avec plusieurs Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) qui, de 2014 à 2016, ont expérimenté différentes formules de paniers de services. Un travail qui a permis de cerner les attentes des bénéficiaires, les besoins (pas toujours formulés explicitement par les retraités, d'ailleurs, mais identifiés par les Services d'accompagnement à domicile) ou encore de mettre en lumière les freins, notamment financiers.

"Voilà pour la genèse d'OSCAR qui se présente aujourd'hui comme un plan d'aides qui place le demandeur retraité au centre de la démarche, explique Logan Martinage, chargé de mission à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav. L'objectif est d'aller au-delà des demandes de base de la personne (aide au ménage, portage de repas...) et d'aborder l'ensemble de ses fragilités, notamment à travers des actions de prévention". Car, si les retraités souhaitent tous vieillir à domicile le plus longtemps possible, "il est difficile de les convaincre de s'inscrire dans des actions de prévention, d'estime de soi ou encore de lien social", note

Marie-Astrid Bertrand, responsable Offre de services individuelle et collective de la Carsat Nord-Est.

Le nouveau dispositif envisage la fragilité du retraité dans toutes ses composantes actuelles, mais cherche aussi à anticiper ses besoins futurs. En pratique, une fois la demande formulée par le retraité ou ses proches, un "évaluateur" d'une structure partenaire des Carsat (équipe médicosociale des départements, centres locaux d'informations et coordination, des associations, organismes d'aide à domicile...) se rend à son domicile "pour, développe Logan Martinage, définir le plan d'aides à mettre en œuvre en fonction des fragilités constatées, lorsque celles-ci entrent dans les missions de Cnav bien entendu". Le rôle de cet évaluateur sera déterminant puisque c'est à lui que reviendra la tâche d'expliquer aux retraités le basculement vers le nouveau dispositif et de les faire adhérer à cette démarche ambitieuse.

DES COORDINATEURS AU CENTRE DE LA DEMARCHE

Le plan d'aides OSCAR comprend :

- des heures d'accompagnement à domicile (entretien du linge et du logement, aide au déplacement pédestre de proximité, aide à la préparation de portage de repas...);
- un forfait prévention pris en charge à 100 %⁽¹⁾ (aide à la mobilité, aide aux loisirs, accompagnement informatique, livraison de courses, portage de repas, soutien psychologique...);
- des programmes de prévention sur le bien vieillir (atelier mémoire, nutrition, équilibre, conférences, portage de repas...).

"La prise en charge totale est une belle porte d'entrée pour stimuler la personne et lui faire prendre conscience de l'importance de mettre en place les aides qui l'aideront à rester le plus longtemps possible à domicile", souligne Marie-Astrid Bertrand.

"S'ajoute à ces trois strates, un forfait coordination⁽²⁾ qui rémunère une structure conventionnée qui aura



© iStock

pour tâche de s'assurer que le plan d'aides est bien compris par le bénéficiaire et qu'il est bien appliqué sur la durée", complète Logan Martinage. Ce forfait coordination sera accessible à partir de trois prestations attribuées dans le cadre d'un plan d'aides OSCAR. C'est aussi là une manière de valoriser le travail et l'engagement des acteurs de terrain, à l'heure où les métiers de l'accompagnement ont plus que jamais montré leur importance.

Ces coordonnateurs, personnes ressources et interfaces entre tous les intervenants, seront au cœur du dispositif. Les Carsat proposeront à leurs partenaires locaux volontaires d'endosser cette mission. La Cnav table notamment sur l'engagement de nombreux Services de Soins et d'Aide à Domicile qui sont, par leur présence régulière chez les personnes âgées, les plus aptes à jouer ce rôle de pivot. "Cette dimension de coordination est la grande plus-value d'OSCAR, estime Fabienne Rigaut, responsable des aides individuelles à la Carsat Hauts-de-France. Car, c'est par le suivi et les échanges réguliers entre les parties prenantes que l'on pourra ancrer la prévention au sein du domicile. Et par prévention, il faut comprendre le terme au sens large

du terme : prévention des chutes, alimentation, sommeil, activités de lien social, de bien-être..."

La coordination et le suivi dans la durée aideront aussi les bénéficiaires à utiliser l'intégralité de leur plan d'aides, ce qui est loin d'être le cas actuellement. "Souvent, en effet, ils oublient ce à quoi ils ont droit ou ne savent pas à quelle porte frapper pour bénéficier de la prestation", confirme Fabienne Rigaut. Parfois encore, notamment en milieu rural, c'est l'offre qui fait défaut, tous les SSAD ne proposant évidemment pas l'ensemble de services. À charge donc, pour le coordinateur, de trouver et d'orienter la personne retraitée vers le bon interlocuteur. "Par ailleurs, complète Marie-Astrid Bertrand, avec OSCAR l'échange sera permanent et l'ensemble des prestataires aura accès à l'évaluation globale des besoins de la personne aidée, mais aussi son environnement aidant".

DE NOUVELLES OFFRES ET DE NOUVEAUX PARTENAIRES

Le nouveau dispositif sera l'occasion d'accueillir et de conventionner de nouvelles structures et, pour les organismes 'historiques', de diversifier leur offre en développant de nouvelles aides et nouveaux services en fonction du cahier des charges d'OSCAR. À la Carsat Nord-Est, Marie-Astrid Bertrand a pu constater lors de la phase d'expérimentation que les prestataires jouaient le jeu et n'hésitaient pas à développer des actions au-delà de leurs terrains d'intervention traditionnels. "En finançant cette diversification d'offres de services, nous avons vu arriver des actions innovantes comme de la préparation de repas de famille, plus 'festifs', à domicile, de la réflexologie ou du petit bricolage à domicile, car si nous finançons une barre de maintien encore faut-il qu'elle soit achetée et correctement installée !". Dans le nord de la France, la Carsat note aussi beaucoup d'enthousiasme de la part des SSAD quant à la nouvelle approche. "C'est à la fois l'occasion de mieux valoriser ce qu'ils font déjà, mais aussi d'enrichir leurs savoir-faire et de permettre à leurs équipes de monter en compétences, analyse Fabienne Rigaut. Notre défi, à nous Carsat, c'est de trouver les coordinateurs, former les évaluateurs et accompagner toutes les structures dans cette diversification. Car on le sait, plus il y aura d'offres, plus l'intérêt des retraités fragilisés se manifestera". ■

1) Dans la limite de 500 € par an et par bénéficiaire.

2) de 200 € en phase de lancement

COOPÉRATION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Malgré une vague d'hostilité envers la France, qui se développe aujourd'hui dans plusieurs pays d'Afrique, comme l'Algérie, le Mali, le Sénégal notamment, les initiatives de solidarité envers les peuples africains émanant d'associations françaises se multiplient. C'est le cas de grandes associations comme SOS Villages d'Enfants, ou de plus petites comme Karibu. Dans les deux cas, il s'agit d'actions en direction des enfants et des familles en difficultés, menées de façon innovante et donc susceptibles d'interpeller les pratiques de nos professionnels en France. *Le Jas* a voulu en savoir plus.

PAR HÉLÈNE PADIEU ET LYSE D'ALIMONTE

■ AU BURKINA-FASO, SOS Villages d'Enfants combat la pauvreté pour reconstruire les familles

Depuis une dizaine d'années, SOS Villages d'Enfants accompagne des familles du Burkina Faso en situation de grande vulnérabilité. L'enjeu est de travailler en amont du placement ou de l'errance des enfants pour éviter que ceux-ci ne soient séparés de leurs parents en raison de la pauvreté de ceux-ci. Ce projet d'accompagnement est baptisé RECORDE, acronyme de "Renforcer les Capacités des Organisations de la Société civile locale pour le Respect des Droits de l'Enfant". Plus de 1650 enfants de 385 familles différentes en ont déjà bénéficié. Un programme, soutenu par l'Agence française de développement et le gouvernement princier de Monaco, qui a bénéficié à plus de 385 familles et 1650 enfants du Burkina Faso ou du Mali.

TROIS AXES D'INTERVENTION

Concrètement ce programme de renforcement des familles s'articule autour de trois objectifs : la défense des droits de l'enfant, l'autonomisation des familles, et le soutien à leurs activités économiques. En ce qui concerne les droits des enfants, SOS Villages d'Enfants s'appuie sur une quinzaine d'associations locales. Des événements visant à faire



© SOS Villages d'Enfants

Honorine, 46 ans, vit à Bobo-Dioulasso. Grâce à l'aide de SOS Villages d'Enfants elle a pu démarrer une activité de vendeuse sur les marchés locaux.

connaître ces droits sont organisés, et des "comités de protection" cherchent à repérer les situations où ces droits ne sont pas respectés. La sensibilisation passe également par des "clubs d'enfants", qui permettent aux jeunes d'en discuter entre eux.

En ce qui concerne l'autonomisation des familles, les associations organisent des visites à domicile mais aussi des séances collectives de sensibilisation, pendant lesquelles les familles travaillent sur leurs compétences parentales en matière de santé, de



scolarisation, d'alimentation, d'hygiène... Enfin, le projet RECORDE accompagne le démarrage d'activités économiques concernant ces familles. Ainsi, par exemple, onze "périmètres maraîchers" ont été aménagés, de même qu'une ferme d'élevage et de vente de poulets. Les associations locales partenaires sont formées afin de les développer de façon pérenne. Génératrices de revenus pour les exploitants, ces activités économiques ont aussi une vocation solidaire puisqu'elles s'accompagnent d'un système de redistribution communautaire au profit des familles les plus défavorisées (achat de fournitures scolaires, aides alimentaires).

LE TÉMOIGNAGE D'HONORINE

Honorine a 46 ans et vit à Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina Faso. Le sort s'est acharné sur elle jusqu'à ce qu'elle puisse bénéficier du programme RECORDE. En effet, elle perd en 2000 son premier époux avec qui elle a eu deux enfants. Elle réussit à faire face aux difficultés, puis elle se remarie et a un autre enfant. Mais quelques années plus tard une maladie emporte son deuxième époux. Or, une veuve qui perd une seconde fois son conjoint est mal vue, et cette mère de trois enfants âgés de 6, 9 et 16 ans n'échappe pas aux préjugés de sa belle-famille. À cette mise au ban social s'ajoute la précarité économique. En effet, Honorine dépense au jour le jour tout ce qu'elle gagne, jusqu'à perdre son maigre capital. "Il était difficile pour moi de garantir le repas quotidien, confie-t-elle, et la scolarisation de mes enfants était un luxe qu'on ne pouvait se permettre". C'est alors qu'elle rencontre d'autres familles bénéficiaires du programme RECORDE,

SOS VILLAGES D'ENFANTS AU BURKINA-FASO

Soutenue par l'association française SOS Villages d'Enfants, une structure indépendante a été développée au Burkina-Faso depuis trente ans. Dénommée SOS villages d'Enfants Burkina-Faso, elle a ainsi ouvert deux villages d'enfants dans le pays, l'un à Ouagadougou (en 1997), l'autre à Bobo-Dioulasso, la capitale économique du pays (en 2007). Ces villages comprennent, comme dans les villages SOS français, des maisons pour les enfants et leurs familles d'accueil, mais aussi un jardin d'enfant, une école et un dispensaire, ouverts aux enfants et aux familles les plus défavorisées des environs. En outre, ils offrent des programmes d'accompagnement des jeunes et de renforcement des familles. L'organisation soutient ainsi l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Le directeur national de SOS Villages d'Enfants, Ousséni Nyantudre, souligne : "Il faut aider les jeunes à opérer un choix éclairé dans le contexte si complexe qui est celui de notre pays aujourd'hui". Ce qui est indispensable "pour leur donner espoir en l'avenir et les dissuader d'aventures périlleuses". L'association prévoit d'organiser chaque année un forum sur l'employabilité des jeunes, associant les organisations nationales et internationales.

qui l'orientent vers le village SOS de Bobo-Dioulasso, tout proche. L'équipe l'aide à démarrer une activité de vendeuse sur les marchés, et la sensibilise à la nécessité d'épargner. Ses enfants quant à eux bénéficient d'une prise en charge sanitaire et scolaire.

Grâce à cet accompagnement, les revenus de la nouvelle commerçante atteignent 455 euros par mois, sur lesquels elle parvient à épargner 150 euros ! Sa réussite a aujourd'hui valeur d'exemple pour le reste de la communauté. "Ce n'est pas seulement le soutien et les formations qui me touchent, c'est aussi la bienveillance avec laquelle SOS Villages d'Enfants prend en charge les enfants", commente cette battante. Bien sûr elle n'a rien oublié de son passé douloureux, mais se console en constatant

la joie de ses enfants. "Notre maman n'est plus la même depuis que nous avons intégré le programme de SOS Villages d'Enfants, commentent ces derniers. Elle affronte la vie avec beaucoup de courage et de confiance. Nous remercions tous ceux qui ont contribué à nous redonner la joie de vivre".

Rédigé à partir du magazine *Villages de Joie* avec l'aimable autorisation de SOS Villages d'Enfants

■ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, l'association Karibu diversifie ses projets pour mieux soutenir les familles

L'aventure de Karibu en République démocratique du Congo a commencé par une rencontre entre Olivier Chazy, directeur et fondateur de Karibu, et la famille Sita, d'origine congolaise, hébergée dans la résidence sociale de Meudon. La maman de cette famille étant retenue à Kinshasa pour un problème de visa, ses deux petites filles alors âgées de 5 et 6 ans se retrouvent seules au foyer. Le juge des enfants, en accord avec la maman, les confie à Olivier Chazy comme tiers digne de confiance pendant deux ans. La maman, de retour en France, propose à Olivier de venir visiter son pays. Une fois sur place, il découvre la situation désastreuse vécue par les enfants de Kinshasa. Un "océan de misère", selon ses termes. Il décide alors de tenter une expérience, malgré l'absence de moyens et son manque de connaissance de la situation dans ce pays, axée en premier lieu sur la réunification des enfants des rues avec leur famille.

UN TRAVAIL SOCIAL ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DU PAYS

La première année est consacrée à la réalisation d'un diagnostic englobant les difficultés mais aussi les ressources potentielles, et à réunir une première équipe de travailleurs locaux, autour d'un coordinateur, d'une contrôleur de gestion et d'un représentant chargé des relations avec les institutions.

L'ASSOCIATION KARIBU

Fondée en France dans la ville de Meudon il y a quarante ans par Olivier Chazy, l'association Karibu a eu à l'origine pour mission de loger et d'accompagner des familles en situation de précarité. Grâce à l'expérience de son fondateur, haut fonctionnaire au ministère des Affaires sociales, puis responsable à Emmaüs, cette association a pu élargir son activité en 2003 vers l'Afrique, en direction de Kinshasa, où elle a multiplié de nouvelles initiatives en faveur de l'enfance. Concrètement, ces quinze dernières années, elle a pu accompagner 820 enfants pour qu'ils puissent rester dans leur famille malgré leur extrême pauvreté. Un bilan d'autant plus remarquable que cette association ne fonctionne qu'avec des ressources émanant de dons privés.

L'antenne de Karibu est fondée, une première formation engagée et commence peu à peu le travail avec les enfants et avec les familles.

Pour les instigateurs du projet, sortir les enfants de la rue, c'est d'abord leur permettre de revenir dans leur propre famille, et pour ce faire il faut sortir les familles de la misère, vraie cause première du départ des enfants. Olivier Chazy ne veut pas entendre parler de centres d'hébergement : "Cela ne convient pas du tout au Congo, cela coûte cher



© DR

et il n'y a pas de financements. De plus, ça serait forcément insuffisant, car on estime qu'il y a 25 000 enfants concernés à la rue. Enfin, l'hébergement en structures contribuerait à déresponsabiliser les familles, alors que nous misons sur la capacité des parents à être responsable de leur vie et de celle de leurs enfants”.

C'est pourquoi l'association préconise plutôt de faire appel au microcrédit, le temps de stabiliser les finances des familles et de rendre viable leurs petits projets de survie économique, par exemple dans le commerce. “On leur prête 100 dollars sur neuf mois. À l'issue de ce délai, les familles qui ont pu rembourser peuvent accéder à notre coopérative mutuelle, où les différents foyers se prêtent entre eux, indéfiniment, sous forme de tontine”, nous explique Olivier Chazy. Il ne s'agit pas du microcrédit classique, au moins dans la première étape, car aucune hypothèque ni garantie n'est possible. Seuls les emprunteurs peuvent eux-mêmes transformer l'essai, en apprenant les bonnes méthodes de gestion, et avec un suivi rapproché par l'association de leurs projets. Et le système fonctionne, puisque l'association peut se féliciter

d'avoir atteint son objectif principal : dans ces familles-là, il n'y a quasiment aucun retour à la rue des enfants.

SOUTENIR UN ENVIRONNEMENT BIEN TRAITANT

Au-delà de la survie économique des familles, l'objectif du programme est de les faire grandir dans une famille bien traitante, aimante, sécurisante. En dix-sept ans, Karibu a réuni 840 enfants des rues avec leur famille, et pour la seule année 2021 on dénombre déjà 65 nouveaux enfants, qu'il faudra protéger, pour lesquels il faudra consolider le bien-être et l'avenir. “L'état naturel auquel a droit un enfant pour se développer, c'est le bonheur. À nous de le rendre possible !”, affirme Olivier Chazy. Pour cela, l'association sensibilise les parents sur la notion de bienveillance parentale, tout en aidant à la reconstruction psychique d'enfants ayant souvent vécu des traumatismes. Une méthode thérapeutique a été mise en place, basée sur des séances de dessins. En effet, poursuit Olivier Chazy “l'enfant dessine librement ses aspirations comme ses souffrances. Il commente également

son dessin, et répare ainsi puissamment les traumatismes que les événements de son histoire ont inscrits dans son inconscient”. L’action thérapeutique a pour but de valoriser la résilience des enfants, car les souffrances vécues les interrogent et éveillent leur conscience. Les effets de cette résilience se manifestent en grande partie dans les études : les enfants rescapés de la rue y sont toujours parmi les meilleurs dans les classements scolaires, et ils aspirent souvent à des métiers à forte utilité sociale, comme médecin, avocat, soignant.

LES ENSEIGNEMENTS DE KINSHASA

La ville et les habitants de Kinshasa ont des spécificités qu’il convient de prendre en compte. Fort sens artistique, soif d’apprendre, puissante entraide de proximité, potentiel de métiers manuels ou informatiques, mais aussi faiblesse des infrastructures, corruption, malnutrition, absence de l’État, sans négliger un fort rejet des occidentaux. L’implantation de Karibu n’était pas gagnée d’avance, et pourtant elle a réussi son pari, en s’entourant progressivement de personnes fiables et en trouvant un bon modèle de développement. Son responsable constate que “beaucoup d’associations caritatives calquent des modèles occidentaux sur des réalités sociologiquement sans rapport avec l’occident, aboutissant à terme à un rejet par la population”. La particularité de l’association Karibu c’est d’avoir réussi son intégration dans le monde kinois, en accordant son attention non seulement aux enfants, mais à l’ensemble des équilibres sociaux et familiaux. L’aide a permis à tous, parents, femmes et jeunes, de s’autonomiser, grâce à des actions d’une très grande diversité : sensibilisation sur la gestion familiale et la planification, les droits de l’enfant, de la femme et de la famille, l’hygiène, l’alimentation, formations professionnelles, soutien scolaire, thérapies, prévention vaccinale...

ET POUR L’AVENIR...

L’association a formalisé son modèle de développement social, issu empiriquement de l’expérience de ces 18 années et structuré autour de cinq axes : la vision, les valeurs, les méthodes, les garde-fous, la communication. Aujourd’hui ce modèle sert à l’enseignement et à trouver des partenariats. Et



Karibu continue à bâtir son avenir, en consolidant ses actions, mais aussi en lançant de nouveaux projets. Ainsi, une petite cordonnerie est d’ores et déjà achevée, ainsi qu’une coopérative agricole avec 70 agriculteurs, qui vont permettre de renforcer l’intégration économique des familles. De même, un élevage de poulets communautaire est prévu, qui permettra à chaque famille de recevoir un couple de poussins qu’elle élèvera, et qu’elle remboursera en offrant à son tour trois couples de poussins à une autre famille. L’association a également en tête de développer une filière de signalements pour les maltraitances infantiles, et d’initier les enfants à la citoyenneté. De Paris, les créateurs de l’association ne sont pas inactifs, et ont créé une petite école de soutien aux projets des migrants. Et Mme Sita, celle par qui Olivier Chazy a mis le pied en Afrique, continue de son côté à s’engager. Elle retourne régulièrement dans son pays natal, où elle monte un projet de pharmacie sociale, pour aider les familles à se procurer des médicaments à prix modeste.

**Association Karibu 19 rue du Lieutenant Raoul
Batany 92190 Meudon
Tel : 0619030784, site : www.karibu-asso.fr**

Le choix des sobriétés : des idées pour passer à l'action

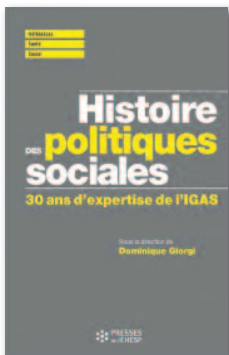
Collectif, sous la direction d'Elisabeth Javelaud / Édition De l'Atelier



Que pouvons-nous faire ensemble pour modifier concrètement nos comportements individuels et collectifs ? Les impacts négatifs de nos choix économiques et sociétaux sur l'environnement font l'objet d'une prise de conscience générale. Ce livre que vient de faire paraître le Pacte civique aux Éditions de l'Atelier est une mine de ressources pour prendre part aux changements annoncés et pour la préservation du vivre-ensemble au profit d'un monde plus sobre et solidaire. On y retrouve, coordonnées par Elisabeth Javelaud, sociologue, membre du Pacte civique, les interventions très pertinentes de Dominique Bourg, Jean-Baptiste de Foucauld, Pablo Servigne, Hugues Sibille, Patrick Viveret et celles de simples citoyens engagés. Sobriété choisie et certainement pas subie !

Histoire des politiques sociales : 30 ans d'expertise de l'IGAS

Sous la direction de Dominique Giorgi / Éditions Presses de l'EHESP

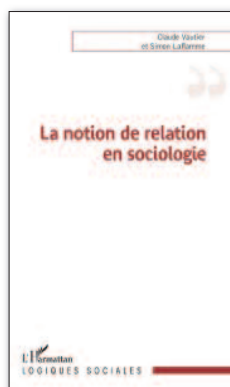


Peu de Français connaissent la façon dont s'élaborent les politiques sociales : sur la base de quelles études et expertises le gouvernement engage-t-il des réformes dans ce vaste domaine, pour réduire les inégalités sociales, ou pour faire évoluer notre système de santé ? L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) tient un rôle important

dans l'élaboration des politiques, en réalisant des missions de contrôle, d'audit, d'expertise et d'évaluation, et en conseillant les pouvoirs publics. Cet ouvrage s'adresse aux professionnels du social, du médico-social et du sanitaire, mais également aux candidats aux concours d'administration, ainsi qu'aux étudiants en sciences politiques, droit, économie, histoire et sociologie.

La notion de relation en sociologie

Claude Vautier et Simon Laflamme / Éditions L'Harmattan



Le terme "sociologie" provient de "socius" qui signifie "association", "compagnonnage" et du terme "logos", désignant le "discours sur". La sociologie est donc étymologiquement un discours sur l'association des êtres humains entre eux, formant de ce fait une "société". Mais comment se fait-il, alors, que les grandes œuvres sociologiques traitent si peu de cet aspect de la société

qu'est le fait relationnel ? Comment se fait-il également que ces œuvres aient fréquemment vu cette contradiction sans essayer de, ou sans réussir à lever ce paradoxe ?



**En léguant au
Secours Catholique,
poursuivez le combat
contre la pauvreté**

Émilie dans son nouveau logement

Aide au logement, réinsertion sociale et professionnelle, lutte contre l'isolement, action internationale... : depuis 70 ans, le Secours Catholique se bat sur tous les fronts de la pauvreté. En léguant tout ou partie de vos biens au Secours Catholique – Caritas France, vous transformerez le fruit de votre vie en actions solidaires, concrètes et durables, au bénéfice de milliers de personnes démunies.
Le legs au Secours Catholique, rien n'arrête la générosité.



DEMANDE D'INFORMATION LEGS ET ASSURANCE-VIE

Complétez et retournez ce coupon à : Secours Catholique - Corinne Gorret - 106 rue du Bac - 75341 Paris Cedex 07

Je souhaite recevoir votre brochure d'information sous pli confidentiel, gratuitement et sans engagement.

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél.(facultatif) : _____ E-mail (facultatif) : _____ @ _____



Pour en savoir plus ou
POUR UN CONSEIL PERSONNALISÉ,
contactez
Corinne GORRET,
au 01 45 49 71 08
ou par mail :
[corinne.gorret@
secours-catholique.org](mailto:corinne.gorret@secours-catholique.org)



L1LP0821



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours Catholique. Elles sont destinées à la Direction Communication et Générosité et aux tiers mandatés par le Secours Catholique à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le Secours Catholique s'engage à ne pas sortir vos données hors UE. Elles ne font l'objet d'aucun échange hormis au réseau Caritas France. Pour vous y opposer ou faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, merci de contacter : le Service Donateurs 106 rue du Bac 75007 Paris / 01 45 49 73 50.

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



FAIRE ENTRER LE CLIMAT EN DÉMOCRATIE

Le Pacte civique est un collectif de citoyens et d'associations, transpolitique et transpartisan qui s'appuie sur quatre valeurs : créativité, sobriété, justice et fraternité. Il publie régulièrement des analyses sur les défis de la société.

Faire entrer le climat en démocratie : quel est le sens de cette formule qui sonne comme un slogan ? Il s'agit, en réalité, d'une ambition qui nous concerne tous car les perspectives de réchauffement climatique et de réduction de la biodiversité menacent la planète de nos enfants et petits-enfants. Si le constat est clair et la nécessité de passer à l'action, urgente, en revanche, les décisions à prendre et les comportements à changer ne suscitent pas suffisamment d'adhésion volontaire. C'est là où le principe actif de la démocratie est irremplaçable. Il est le chemin le plus sûr et le plus efficace car, on le sait, les mesures autoritaires ou punitives, dans la longue durée, ne marchent pas. Mais alors, comment faire ? Et sous quelle forme ? Nous vivons en ce moment en France une expérience intéressante en ce qu'elle allie deux formes de démocratie – démocratie représentative et démocratie participative ou délibérative – même si le processus est loin d'être abouti. Deux formes d'expression démocratique pour un même sujet, le climat, se présentent à nous : une convention citoyenne pour le climat, tenue entre octobre 2019 et juin 2020 et une loi "Climat et résilience", issue du processus précédent et qui vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. L'intérêt est de voir comment se sont articulés ces deux moments démocratiques.



© Jacky Richard

Jacky Richard
Coordinateur du Pacte civique

UNE DÉMARCHE INÉDITE

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) a été unanimement saluée comme un exercice inédit et exemplaire de démocratie délibérative : 150 citoyens tirés au sort selon une méthodologie rigoureuse ont proposé 149 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre "d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale". Ils ont bénéficié d'une formation de base et du concours d'experts des multiples questions abordées. Point n'est besoin de revenir sur l'importance et la qualité

du travail déployé par les 150 conventionnels qui se sont réunis au Conseil Économique Social et Environnemental (Cese) pendant sept sessions de travail. La richesse des propositions et leur cohérence ne font pas de doute. Elles sont classées selon cinq thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, travailler et produire⁽¹⁾. Mais que sont devenues les 149 propositions ? On notera que seules 40 % sont de nature législatives, 10 %, de nature réglementaire, 20 % sont transcrites dans le projet de loi de finances 2021, 5 % relèvent de négociations européennes ou internationales et enfin, 25 % de propositions émergent à "d'autres modalités" (consignes aux préfets, stratégies nationales, plans d'actions). Plusieurs sujets sont sensibles : transport aérien, rénovation thermique des logements, transport de marchandises, plastique, artificialisation des sols et agriculture. En promettant de soumettre "sans filtre" les propositions au vote du Parlement, à référendum ou à application réglementaire, Emmanuel Macron a certes donné un formidable élan à la Convention mais a aussi préparé bien des désillusions car, au fond, sa promesse n'était guère tenable, notamment dans le cadre d'un débat parlementaire, respectueux des prérogatives du Parlement. Le projet de loi "Climat et résilience" présenté en conseil des ministres comp-



© iStock

rait 69 articles ; la loi votée par l'Assemblée nationale en comporte plus de 200. Plus de 7 000 amendements ont été déposés (dont 25 % ont été déclarés irrecevables, ce qui est assez inhabituel pour un projet de loi), preuve des clivages que ce sujet cristallise. Le texte vise à toucher beaucoup d'aspects de la vie quotidienne et prévoit une série de mesures significatives comme l'interdiction des vols intérieurs en cas d'alternatives en train de moins de 2h30 (la CCC prévoyait 4h), l'interdiction de la mise en location de passoires thermiques entre 2025 et 2034 (la CCC prévoyait une obligation générale aux propriétaires), la création de zones à faible émission de particules fines et d'oxyde d'azote dans les agglomération de plus de 150 000 habitants, la création d'un délit d'écocide (la CCC prévoyait un crime). Plusieurs dispositions ont donné lieu à d'âpres débats jusqu'au sein de la majorité, comme les repas végétariens

dans les cantines ou encore la fin de l'exonération fiscale sur le gazole routier (suppression en 2030).

MANQUE D'AMBITION ?

Le texte a été vivement critiqué par les écologistes, les associations environnementales qui déplorent le "manque d'ambition" du texte et le "détricotage" des propositions de la Convention. Le principal reproche est que les mesures qu'il préconise ne permettent pas d'atteindre les objectifs que la France s'est assignée à l'horizon 2030. Des représentants patronaux aux ONG en passant par les militants écologistes et les puissants lobbys des professionnels, les pressions contradictoires ont été fortes sur le gouvernement et les députés de la majorité qui ont voulu défendre, quant à eux, "un texte équilibré", ambitieux mais sans risquer de casser la croissance attendue dès après la crise sanitaire. On regrettera que les compromis trou-

vés aient trop souvent édulcoré les propositions initiales.

Quoi qu'il en soit la Convention pour le climat restera, par le message fort qu'elle a envoyé, un moment inédit qui aurait vocation à être répliqué. Elle a incontestablement contribué à la prise de conscience de l'impérieuse nécessité d'un changement profond tant de l'organisation des rapports sociaux et de l'économie de notre pays, que de nos façons de vivre. Le succès du processus et l'écho dans le pays qu'il a rencontré renforcent la pertinence de cet outil pour répondre aux aspirations de nos compatriotes, et renouveler la qualité de notre démocratie sans pour autant dénier le rôle des institutions de la démocratie représentative. ■

(1) Pour une analyse et un commentaire des 149 mesures, voir *La Convention citoyenne pour le climat* ; *Les livrets du Pacte civique*, n° 3, novembre 2020 ; www.pactecivique.fr

LOI CLIMAT : COMMENT RATER LE RENDEZ-VOUS DE NOTRE AVENIR COMMUN ?

Le 10 février 2021, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale, pour examen en procédure accélérée, un projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets". Après plus de trois mois de travaux, clos le 17 avril, et alors que le Sénat va s'en emparer, où en est ce projet ?

PAR PAR ÉRIC FAVEY, VICE-PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Initialement destinée à toucher tous les aspects de la vie quotidienne, des déplacements au logement en passant par l'alimentation, la consommation et le travail, la loi est sensée s'inspirer des 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat rendues en juin 2020 et "visant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale". Le président de la République s'était engagé à reprendre dans leur intégralité et sans filtre les propositions de la

convention. Or force est de constater que nous en sommes très loin avec ce projet de loi qui ne reprend que 10 % des propositions. L'essentiel est détricoté, en affaiblissant la portée normative et contraignante. Malgré une inflation d'articles, la majorité des amendements destinés à renforcer l'ambition du texte ont été rejetés, rompant ainsi avec la communauté scientifique : ses avis ont été ignorés, y compris celui du Haut Conseil pour le climat. Reste que la version adoptée par les députés introduit des avancées : en matière de rénovation thermique des bâtiments, de standard des véhicules, de poursuites plus rapides contre les pollutions, de lutte contre l'artificialisation des terres, de forêts, de limitation des vols intérieurs... Le tout qualifié par le gouvernement de "mesures équilibrées".

EST-ON À LA HAUTEUR ?

Mais la question est justement là : il s'agit d'être à la hauteur, pas d'être équilibré. Cette loi est-elle à la mesure de la situation d'urgence écologique à laquelle la France et l'ensemble des pays du monde sont confrontés ? Qu'il faille construire des réponses à cette situation qui introduisent de nécessaires transitions est admis, notamment pour qu'elles soient démocratiquement et socialement acceptées. Mais surtout parce que, depuis de trop longues



© iPhababy

années, le refus de considérer à leur mesure la dégradation des écosystèmes et les menaces croissantes sur le vivant en ont occulté les causes, masqué les conséquences et différé les réponses. Les attendus du projet de loi, son manque de volonté de prendre en compte la globalité de la situation en sont l'illustration : les sujets sont isolés les uns des autres, les interactions pourtant évidentes et connues sont ignorées.

Pourtant, rapport après rapport, l'urgence écologique est constatée et analysée dans sa réalité quotidienne et son évolution. Elle est reconnue comme une priorité absolue au niveau mondial par l'ONU à travers notamment "17 objectifs pour sauver le monde", pré-



© iPhababy

sentés comme suit : “Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l’environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ces objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d’atteindre chacun d’entre eux et chacune de leurs cibles, d’ici à 2030.” Récemment aussi, l’Union européenne a rehaussé à 55 % ses objectifs de réduction d’émissions de CO₂ d’ici 2030, objectif affiché également par les pays de l’OCDE.

Le projet de loi en débat est en-deçà des engagements que la France prend ! Il s’apparente plus à une politique de verdissement, d’accommodements, qu’à une volonté d’inverser le cours dangereux de la situation et son cortège de périls. Comme s’il fallait s’habituer avec fatalité aux canicules, aux inondations, aux tempêtes, aux empoisonnements, à la disparition des espèces... aux zoonoses ! Comme si la résilience dont on nous parle n’était qu’une ingénierie de la résignation. Comme si les lobbies et les intérêts privés l’avaient emporté sur l’intérêt général et collectif. Pourtant rien n’est fatal, et les citoyens attendent autre chose. La conscience écologique s’accroît : il suffit de constater que l’environnement figure maintenant au premier plan des préoccupations de la population dont les modes de vie changent en conséquence, même si les contradictions et les résistances au changement demeurent. Comment pourrait-il en être autrement puisque, de l’industrie à l’agriculture, des services aux loisirs, des équipements à la consommation, cette économie carbonée s’est installée depuis plus de deux siècles quelles que soient ses formes, capitalistes ou d’État.

UNE NÉCESSAIRE APPROCHE GLOBALE

Les représentations ont la vie dure et elles sont alimentées et renouvelées en permanence par la publicité qui



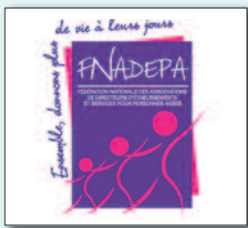
nous assure que pour être bien il faut avoir toujours plus, quelles que soient les conditions du “toujours plus”, alimenté notamment par l’exploitation des ressources sans autre objet que le profit. C’est ainsi que nos sociétés sont amenées à connaître le prix de tout et la valeur de plus grand-chose. C’est ainsi également que les plus pauvres en sont les premières victimes alors que ceux qui souffrent le plus sont ceux qui ont le moins contribué à ce dont ils souffrent. Urgence écologique et urgence sociale sont liées. Pour faire face aux enjeux, il eût fallu admettre aussi que l’urgence écologique a quatre dimensions indissociables. Au dérèglement et réchauffement climatiques, il convient d’ajouter l’érosion de la biodiversité qui nous approche de la sixième extinction de masse des espèces, la raréfaction des ressources, cause majeure des guerres à venir et les contaminations chimiques et empoisonnements de masse. C’est ainsi que, chaque semaine, nous ingérons toutes et tous l’équivalent d’une carte bancaire de résidus de plastiques aux conséquences sanitaires redoutables.

Alors oui de toute évidence, c’est le développement et le progrès qui se trouvent interrogés dans leurs finalités,

leurs contenus et leurs processus. Il apparaît comme nécessaire de ne plus les faire reposer sur l’exploitation sans limites des ressources naturelles... et du travail des humains. Mais il apparaît aussi qu’imaginer le contrat social et politique pour y répondre doit être envisagé à différentes échelles, du local à la planète par une démocratie de haute intensité impliquant tous les habitants, de tous âges et mobilisant des savoirs issus de tous les domaines scientifiques.

Aucun modèle n’est préétabli, aucun ordre du jour n’est fixé sauf celui de chercher à assurer à toutes les habitantes et habitants de la Terre les conditions dignes d’y vivre en commun, de s’y nourrir, de s’y loger, d’y être en bonne santé, d’y apprendre sans limites, de s’y sentir reconnu et respecté, d’y cohabiter avec les autres éléments du vivant et de la nature, d’y aimer et d’y rêver. C’est à la portée de chacun et chacun peut y contribuer à sa mesure. Mais c’est aussi une obligation de toute politique à venir. Une politique de civilisation.

Nous sommes là entre Renaissance et Révolution. Et c’est plutôt enthousiasmant, réjouissant d’être de cette histoire. ■



SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES : UNE URGENCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Le Jas : Quel est l'état des établissements et services aux personnes âgées après cette année de crise sanitaire ?

Jean-Pierre Riso : Nous venons effectivement de vivre quatorze mois de véritable guerre, qui a secoué tout le secteur. Mais rappelons que celui-ci était en crise bien avant le début de cette pandémie. La Fnadepa tire le signal d'alarme depuis plusieurs années sur les difficultés notamment de recrutement, de formation et de fidélisation, avec une perspective d'augmentation des besoins. En janvier 2019, nous avons lancé une grande campagne de communication, à la fois grand public et institutionnelle, pour expliquer que toutes les structures manquaient de moyens humains, que les services à domicile peinaient à trouver des modèles économiques fiables, mais surtout que l'ensemble du secteur souffrait d'une absence de clarté sur le pilotage et les perspectives. Sur ce, est arrivée la crise sanitaire, avec les Ehpad en première ligne. On a donc vécu ces quatorze mois en état de crise constante, avec le manque de moyens, mais aussi la peur face à ce virus. Mais si cette crise a mis au grand jour les faiblesses qui existaient déjà, elle a aussi révélé les points forts du secteur, la capacité de résilience et d'adaptation. Durant cette période, personne ne peut nier l'engagement sans équivoque des personnels, pourtant confrontés à une pression considérable tant dans les Ehpad et résidences autonomie que pour faire face aux besoins des personnes à domi-



© DR

La crise sanitaire a démontré à nouveau l'utilité et la réactivité de tous les acteurs de l'accompagnement des personnes âgées. Et ce secteur peut permettre demain la création de plus de 350 000 emplois non délocalisables. Mais à certaines conditions. Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, répond aux questions du Jas.

cile. Et je voudrais souligner le rôle prééminent des directeurs d'établissements et services, qui se sont retrouvés en première ligne, au cœur de chaque décision, car l'État a laissé à chaque établissement une grande responsabilité individuelle. Elle a généré de belles ini-

tatives et modifié certaines pratiques, comme de décloisonner les professions entre elles, de permettre des collaborations entre le sanitaire et le médico-social, entre les établissements et le domicile. Tout a été à la fois soins et animation, tous ont participé, et on a vu le rôle capital des psychologues pour accompagner les résidents, mais aussi des animateurs qui ont dû inventer de nouveaux modes d'intervention. Cela a fait évoluer le regard qu'on avait sur ces professions. Quand on réclame aujourd'hui plus de personnels, ce ne sont pas forcément que des soignants, mais aussi plus de psychologues, d'ergothérapeutes, d'animateurs, plus d'intervenants extérieurs.

Le Jas : Selon vous, quelles sont les perspectives d'avenir souhaitables pour les établissements et services à domicile ?

J.-P. R. : Ce qui a été mis en relief lors de cette crise, c'est donc que nous avons de multiples ressources pour améliorer la vie de nos aînés, tant à domicile qu'en établissement. C'est pourquoi la Fnadepa a publié récemment une plateforme politique, pour interpeller l'État sur la nécessité d'une réforme durable au travers de 25 propositions opérationnelles, qui ont trois objectifs. Le premier est de soutenir les professionnels pour construire un dispositif efficace, car il y a là une urgence sociale majeure. Le deuxième est l'optimisation du parcours de vie de nos aînés. Le troisième est de stabiliser les moyens et la gouvernance.



© iStock

Dans l'expression "parcours de vie", il y a l'idée d'une logique, pas une automaticité, faite de progressions, d'évolutions, d'allers-retours. Sur la question du soutien aux professionnels, nous appelons de nos vœux l'augmentation durable du nombre de professionnels au sein des établissements et services. Mais ces recrutements supplémentaires n'auraient pas de sens si on ne les forme pas, si on ne les motive pas, si on ne leur permet pas d'avoir des perspectives d'évolution de carrière et des conditions de travail satisfaisantes. Quand on interroge les professionnels, la rémunération apparaît comme l'un des enjeux, mais ce n'est pas le seul. Ce qu'ils réclament, c'est d'être plus nombreux pour avoir la possibilité d'agir de façon plus qualitative, pour avoir plus de temps pour chaque action. Et à la source de cette évolution on doit créer un big-bang des formations professionnelles. Pour que les métiers soient valorisés, il faut qu'ils soient reconnus, que les formations soient transversales et plus complètes, à la fois sur les soins, la gérontologie, et l'accompagnement à la vie quotidienne. Toutes ces propositions soulèvent la question : que

veut-on demain de nos établissements pour personnes âgées ? Il nous faut faire la révolution dans nos modèles. Il faut que les Ehpad se transforment, qu'ils soient plus ouverts sur leur environnement, et en particulier qu'ils agissent en partenaires du domicile. Ce qui permettrait aux personnes âgées, quel que soit le lieu de vie qu'elles choisissent, d'avoir les conditions de vie qui ressemblent le plus possible à celles auxquelles elles aspirent.

Le Jas : Avec quel financement et quelle gouvernance ?

J.-P. R. : Bien entendu toutes ces évolutions posent la question des ressources financières, que le rapport Libault avait estimé il y a trois ans à près de dix milliards d'euros d'ici 2030. Et les travaux plus récents de Laurent Vachey ont défini les hypothèses permettant d'assurer le financement de cette réforme. Le gouvernement dispose donc de plusieurs scénarios possibles. Ce n'est pas à la Fnadepa de choisir, sinon que nous souhaitons rappeler notre attachement au financement par le biais de la solidarité nationale.

En effet, à la Fnadepa, nous pensons que la totalité du financement du secteur du Grand âge (services à domicile, résidences autonomie, Ehpad) doit provenir de l'État, et être alloué par les ARS. C'est pourquoi nous proposons que les ARS se transforment en "agences régionales de santé et de l'autonomie", et aient la responsabilité des Ehpad, des résidences autonomie, des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Car les sources de financement entre le domicile et les établissements, le soin et l'autonomie, doivent être communes pour construire une vraie transversalité des actions. Ce schéma pourrait être mis en œuvre très vite dans le cadre de la loi du 7 août 2020 créant une cinquième branche de la sécurité sociale, gérée par la CNSA. J'ajoute que nous avons fait un sondage auprès de nos 1 300 adhérents, directeurs d'établissements et de services, dont les résultats sont édifiants. En effet, 90 % des répondants ont été satisfaits de l'action des ARS durant la crise sanitaire, et seulement 10 % l'ont été de celle des départements. On voit très clairement une défiance de nos adhérents vis-à-vis des conseils départementaux, qui n'est pas uniquement due à leur réticence à verser la prime Covid, mais surtout à leur gestion de la crise sanitaire. Pour autant, les départements doivent participer pleinement à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie, en s'appuyant sur des conférences de l'autonomie organisées sur chaque territoire, à l'image des conférences des financeurs qui existent déjà, mais aussi en intégrant les futurs conseils d'administration des ARSA pour assurer une juste répartition de l'offre sur le territoire. Plus fondamentalement, si la Fnadepa souhaite une clarification des modes de financements, aujourd'hui trop dispersés, elle ne souhaite pas non plus une prise de décision centralisée au niveau de l'État. ■

AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS DE L'AIDE À DOMICILE : UN AVENANT TRÈS ATTENDU

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, vient d'annoncer l'agrément de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Cet avenant prendra effet au 1^{er} octobre 2021. Un événement historique pour la branche.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de revalorisation significative depuis 2012, et les premiers niveaux de la grille étaient immergés sous le Smic, n'offrant aucune perspective d'augmentation à une aide à domicile pendant plus de 10 ans.

Ainsi, le salaire net moyen de la plupart des 225 000 salariés de la branche – les intervenants à domicile – plafonnait à 960 euros net par mois. Dès lors, il devenait impossible au secteur associatif de réaliser chaque année les près de 20 000 recrutements nécessaires pour répondre à la demande croissante de maintien à domicile, dans le contexte du vieillissement d'une population souhaitant à 85 % vivre et vieillir à domicile.

UN MODÈLE ASSOCIATIF TRÈS ENCADRÉ

Alors que le secteur lucratif a la possibilité d'augmenter ses salaires parallèlement aux augmentations du prix de ses prestations (certes encadrées pour certaines d'entre elles, mais à hauteur de plus de 7 % sur les deux dernières années), la branche dépend d'un agrément d'un avenant à sa convention collective pour revaloriser ses salaires.

Cet avenant, qui a nécessité une négociation de 4 années entre les partenaires sociaux, a abouti à la signature le 26 février 2020 des principaux partenaires : USB-Domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA), CFDT et FO, bientôt rejoints par la CGT. Son



© Pixabay

agrément, rejeté dans un premier temps fin 2020 par le Gouvernement, permet enfin un rattrapage trop longtemps attendu.

DES RETOMBÉES MAJEURES POUR LES SALARIÉS DE LA BRANCHE

La mise en œuvre de cet avenant au 1^{er} octobre 2021 permettra en revalorisation moyenne de près de 15 % des rémunérations des salariés de la branche. Ainsi pour les aides-soignants, dont le recrutement par le secteur associatif était devenu quasi-impossible depuis la mise en place dans les établissements des revalorisations du Ségur de la santé (+183 euros net par mois), le salaire d'un nouvel embauché augmente de 20 %.

Mais cet avenant 43 ne se limite pas à la revalorisation d'une grille salariale : il offre également aux salariés de la branche de nouvelles perspectives, avec notamment des parcours profes-

sionnels et la reconnaissance des compétences.

UN DÉPLOIEMENT DONT LE FINANCEMENT RESTE À SÉCURISER

Financé à 70 % par l'État pour 2021, cet avenant, opposable pour les financeurs, devra à partir de 2022 être financé pour moitié par l'État et pour moitié par les départements qui portent les politiques sociales et financent notamment la majeure partie de l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (Prestation de compensation du handicap).

Alors que l'ADF (Assemblée des départements de France) n'a pas souhaité se positionner, mettant en avant la proximité des élections départementales, nous ne doutons pas que les départements, qui sont les plus à même d'orienter et de piloter les politiques de proximité que sont les politiques sociales, permettront d'assurer la pérennité d'un modèle associatif totalement mobilisé, bien avant la crise sanitaire que nous traversons, pour la santé et le bien-être de nos concitoyens. En prenant certes en considération l'enjeu majeur que représente pour eux la possibilité de vieillir à domicile, mais aussi le levier essentiel que constitue en matière d'aménagement du territoire ce secteur du domicile pourvoyeur chaque année de dizaines de milliers d'emploi de proximité non délocalisables. ■

RELEVONS LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX

Le développement durable a toujours été une priorité de la Fédération des centres sociaux. Et d'ailleurs, lors de son assemblée générale de 2019, la FCSF et l'ensemble des centres sociaux ont adopté une motion – un engagement à ce que tout le réseau se mobilise encore plus. Olivier Royer, directeur du centre social de Die et administrateur de la fédération drômoise, très engagé en la matière, nous en dit un peu plus.

Souvent, quand on pense développement durable, on pense écologie. Mais “le développement durable, explique Olivier Royer, est à la croisée de l'économie, du social et de l'écologie. Et par essence, les centres sociaux interviennent déjà sur une des branches : le social. Mais on essaye aussi de faire tourner l'économie de manière différente en développant des actions pas forcément monétaires.”

La motion sur le développement durable adoptée en 2019 a été co-construite par plusieurs administrateurs de la fédération et les équipes des centres sociaux de la Drôme, où en est née l'idée.

LA DRÔME EN AVANT-GARDE

La Drôme est un territoire très rural, très maraîcher, où le contact avec la nature et la question de l'alimentation sont prégnantes. “Romans a été moteur sur cette question, avec sa conserverie mobile et solidaire. C'est une action qui permet à la fois de ne pas gaspiller, de consommer local et de manière durable en faisant des conserves. Et en plus c'est économiquement intéressant !” La Caf a d'ailleurs lancé une ligne budgétaire spécifique pour financer des actions autour de l'alimentation et des circuits courts.

De manière plus générale, dans la Drôme, plusieurs centres sociaux mènent des actions favorisant le développement durable. À Romans-sur-Isère, une charte “éco-structure” régle



Olivier Royer
directeur du centre social et
culturel du Diois

le fonctionnement des trois maisons de quartier. Celle-ci engage à mener des actions et gestes quotidiens dans le respect de l'environnement. Le centre social La Paz de Saint-Jean-en-Royans possède un véhicule frigorifique électrique à prolongateur hydrogène pour livrer les repas au domicile des seniors. Plusieurs structures travaillent autour de l'alimentation, comme la Maison pour tous du centre-ville de Valence, qui organise des “disco salades”, des goûters zéro déchet, des ateliers de récupération et de valorisation d'aliments. La Maison

des possibles, projet en partenariat entre le centre social et la maison de retraite de Nyons, propose un atelier participatif de réparation de vélo auto-géré par deux bénévoles, ainsi qu'un jardin collectif sujet à diverses expérimentations comme de la permaculture ou de la culture sans eau.

DU LOCAL AU NATIONAL

Compte-tenu de ces expériences, Olivier Royer a porté l'idée d'une motion au niveau national. “Nous savons que le dérèglement climatique va toucher tout le monde, ajoute-t-il, et les premières victimes seront ceux avec le moins de moyens. C'est pourquoi on a suggéré au réseau national d'en faire une motion, pour montrer qu'on fait déjà tous des choses sur le développement durable. En effet, c'est notre rôle d'éducation populaire que d'amener les gens à réfléchir à cette question.” Par cette motion, le réseau drômois a voulu montrer que faire des petits gestes, déjà en interne, sont des premiers pas importants. “On essaye de promouvoir l'idée de faire au maximum des achats locaux, de mutualiser les transports, d'acheter du matériel de seconde main... Et surtout, on voulait inciter tous les centres sociaux à montrer ce qui se fait chez eux, car il y a déjà localement beaucoup d'initiatives !” Mais il faudrait encore multiplier ces initiatives. ■

LE JAS

CITOYENNETÉ QUE FAIRE ?

INVITE DU MOIS
Marianne Dubouché, Secrétaire de l'association des citoyens de la ville de Paris

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

MIGRANTS LA FRANCE À LA HAUTEUR ?

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

DÉCRYPTAGE
Coup de pouce aux aidants

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

Samu social international FRATERNITÉ UNIVERSELLE

DOSSIER
INNOVATION LOCALE LES "MUSTS" DE 2019

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

MUNICIPALES 2020 QU'EN ATTENDRE ?

AUTONOMIE
Les seniors et leur logement

CADRE DES RESEAUX
Fédération Française, Odas, Unilog, Mutualité Française, ANRS, Felapp

DÉCRYPTAGE
Semours de possible

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

TRAVAIL SOCIAL COMMENT RALLUMER LA FLAMME ?

AUTONOMIE
Le ESI pour le régime général

DÉCRYPTAGE
L'accueil familial selon Catherine

CADRE DES RESEAUX
ADMR, Fedepp, Poste civique, Rennes, Unilog

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
Les médias d'information, leurs usages, leurs évolutions

POISSON SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

CADRE DES RESEAUX
Médias, Fédération des centres sociaux, Fedepp, Mutualité Française, Felapp, Odas

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
BIBLIOTHÈQUE Quand une crise en cache d'autres

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

CADRE DES RESEAUX
AMMR, Fedepp, Poste Civique, ADMR, Rennes, VVL, Odas

FOCUS
DÉFENSEUR DES DROITS Le Droit a fait du chemin !

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

AUTONOMIE SORTONS DE L'ENLÈVEMENT

INVITE DU MOIS
Sophie Clavel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées

CAHIER DES RESEAUX
Poste Civique, Fedepp, Odas, Mutualité Française

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

PAUVRETÉ PEUT-ON EVITER UN TSUNAMI ?

CAHIER DES RESEAUX
VERONIQUE FAREL, Présidente du Secours catholique

CAHIER DES RESEAUX
AMMR, FCS, Felapp, Rennes

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

LAÏCITÉ J'écris ton nom

DOSSIER
Le bon sens de restar

DOSSIER
L'urgence d'agir ?

AUTONOMIE
Ouvrir un espace, enfin !

PROPOSITIONS DE RESEAUX
Les effets du confinement

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

2020 2021 DÉCENTRALISATION SOCIALE LE GRAND SAUT

CAHIER DES RESEAUX
AMMR, Mutualité Française, Fedepp, Odas

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE REPONSES

CAHIER DES RESEAUX
Rennes, Poste civique, Ligue de l'enseignement, ARAE

DÉCRYPTAGE
Médiation familiale: la voix de la justice

INVITE DU MOIS
Aïda Kaba

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

NUMÉRO SPÉCIAL LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

INVITE DU MOIS
Roger Tey, Professeur de Sciences humaines et sociales

DÉCRYPTAGE
Le secteur associatif, secteur d'innovation

Le Journal des Auteurs Salaires 250

LE JAS

RURALITÉ UNE CHANCE POUR LA FRANCE

DÉCRYPTAGE
Habiter une zone rurale: le partage comme solution

INVITE DU MOIS
Jean Guéry, professeur d'économie, expert en économie sociale

Le Journal des Auteurs Salaires 250

Retrouvez-nous chaque mois

www.lejas.com

Allegez vos charges ...



JUSQU'À
42%
SUR VOS ACHATS
ET LOCATIONS LD



... pas vos moyens !

Mediassoc est la centrale associative dédiée au secteur social, qui permet de mutualiser votre force d'achat et de réduire les coûts sur des postes de dépense importants, tels que votre parc automobile.

Mediassoc offre à ses utilisateurs un moyen simple et gratuit d'optimiser leur budget en bénéficiant de remises exceptionnelles sur l'achat de véhicules Renault et la location longue durée toutes marques.

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V^e

01 45 86 46 14
<https://www.mediassoc.fr>

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOULOIR UNE BANQUE AUSSI ENGAGÉE QUE VOUS



Credit photo : Getty Images.

Partenaire de référence des Associations

Nous sommes la 1^{re} banque française reconnue pour sa performance RSE*. Comme vous, nous sommes pleinement investis dans les dispositifs d'entraide et de solidarité au service de l'intérêt général.

labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html



BANQUE ET CITOYENNE

* 1^{re} banque française et 2^e banque au monde pour ses performances extra financières selon l'ISS-ESG (notation publiée en 2019).

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115, rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris n°421 100 645 ORIAS n°07 023 424.